



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **27 juin 2011**

Délibération n° 2011-2356

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Compte administratif 2010 - Tous budgets

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Bruno Gignoux

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 juin 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 juin 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Boliét, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Blein (pouvoir à M. Crédoz), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Balme (pouvoir à M. Claisse), Barthélémy (pouvoir à Mme Bargoin), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), MM. Coulon (pouvoir à M. Darne JC.), Deschamps (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Guimet), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Jacquet (pouvoir à M. Plazzi), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Muet (pouvoir à M. Nissanian), Quiniou (pouvoir à M. Forissier), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Terrot (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Albrand, Giordano, Réale, Vurpas.

Séance publique du 27 juin 2011**Délibération n° 2011-2356**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Compte administratif 2010 - Tous budgets**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le compte administratif constitue le document comptable par lequel l'ordonnateur constate les résultats d'un exercice budgétaire par rapport au budget primitif voté pour le même exercice et aux modifications de crédits délibérées dans les mêmes formes que le budget primitif. Le compte administratif d'un exercice budgétaire doit être soumis pour approbation à l'assemblée délibérante de la collectivité avant le 30 juin de l'année suivante après vérification de la concordance avec les écritures du comptable public. Le projet de délibération présenté propose au Conseil l'approbation du compte administratif pour l'exercice 2010.

La Communauté urbaine de Lyon dispose de 5 budgets : le budget principal, celui des opérations d'urbanisme en régie directe et celui du restaurant communautaire relèvent de la nomenclature comptable M14, ceux de l'assainissement et des eaux relevant de la nomenclature M49.

La création des budgets annexes correspond à des obligations légales.

Ainsi, les budgets annexes de l'assainissement et des eaux concernent la gestion de services publics à caractère industriel et commercial entièrement financés par les usagers.

Le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe a été créé pour tenir la comptabilité distincte des opérations d'aménagement réalisées directement par la Communauté urbaine de Lyon et assujetties à la TVA. La TVA, due et récupérée, est gérée hors budget par le comptable de la Communauté urbaine. Les dépenses ne concernent que les achats ou les travaux d'aménagement. Elles ne comprennent ni les charges de personnel, ni les charges financières. Toutes les charges de structure sont portées par le budget principal, dont le budget annexe n'est qu'un démembrement, l'équilibre s'appréciant globalement.

Pour le restaurant communautaire, l'obligation fiscale d'assujettissement à la TVA des cantines administratives offrant droit à déduction de la taxe sur les dépenses a imposé la création d'un budget annexe afin d'individualiser les dépenses et les recettes afférentes à cette activité : frais de production, frais de personnel, de maintenance et d'entretien des locaux, de même que les recettes issues de la vente des repas. Comme pour le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe, la TVA, due et récupérée, est gérée hors budget par le comptable de la Communauté urbaine de Lyon. Ce budget s'équilibre par une subvention du budget principal.

Après la présentation synthétique des résultats pour chacun de ces budgets, les comptes 2010 seront abordés tous budgets confondus, en mouvements réels, c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement ou décaissement effectifs de fonds de la part du trésorier principal et, en comptes consolidés, après neutralisation notamment des mouvements inter-budgétaires.

I - Les résultats synthétiques du compte administratif 2010 par budget

I - 1° - Le budget principal

Les recettes totales de 2010 ont atteint 1 683,753 M€ pour une prévision finale de 1 866,073 M€, soit un taux de réalisation de 90,23 %. Le montant du budget primitif était à l'origine de 1 694,519 M€, soit un taux de réalisation de 99,36 %.

Les dépenses totales de 2010 ont atteint 1 539,703 M€ pour un crédit autorisé de 1 771,637 M€, soit un taux de réalisation global de 86,91 %. Le montant du budget primitif était à l'origine de 1 694,519 M€, soit un taux de réalisation de 90,86 %.

Le résultat de l'exercice (recettes réalisées-dépenses réalisées) s'élève à 144,049 M€. Il était de 144,842 M€ en 2009.

Compte tenu des résultats antérieurs reportés, de l'affectation de l'excédent de fonctionnement au déficit d'investissement et au report de 1 M€ d'investissement (158,294 M€), l'exercice 2010 s'achève avec un excédent global de 34,784 M€. Cet excédent global représente, en 2010, 2,26 % des dépenses réalisées.

A la fin de l'année 2010, les restes à réaliser, c'est-à-dire les crédits qui ont fait l'objet d'un engagement comptable sans avoir fait l'objet d'émission de titres de recettes ou de mandats de dépenses à la clôture, se sont élevés à :

- 34,267 M€ en dépenses de fonctionnement,
- 0,505 M€ en recettes de fonctionnement,

Le solde disponible à la clôture de l'exercice 2010 s'élève à 1 022 528,24 € et fait l'objet d'une proposition d'affectation au budget supplémentaire présenté par délibération séparée.

En 2010, 70,012 M€ d'emprunts à long terme ont été réalisés pour financer les projets d'investissement (61,324 M€ en 2009).

Si l'on enlève les mouvements d'ordre, les recettes réelles de fonctionnement atteignent 1 207,418 M€ et les dépenses réelles 929,961 M€. L'autofinancement brut ressort à 277,457 M€ (233,824 M€ en 2009) et l'épargne nette, après remboursement du capital de la dette à hauteur de 90,915 M€, se calcule à 186,542 M€ en partie affectés au financement des investissements.

Compte administratif 2010 - budget principal - synthèse - tableau n° 1

Libellé	Investissement (en €)	Fonctionnement (en €)	Total
recettes totales			
montant voté au budget primitif	566 908 390,00	1 127 610 458,00	1 694 518 848,00
total des prévisions à la clôture	736 942 554,71	1 129 130 065,46	1 866 072 620,17
taux d'évolution	29,99 %	0,13 %	10,12 %
total réalisé	474 483 073,36	1 209 270 163,13	1 683 753 236,49
taux de réalisation	64,39 %	107,10 %	90,23 %
dépenses totales			
montant voté au budget primitif	566 908 390,00	1 127 610 458,00	1 694 518 848,00
total des prévisions à la clôture	594 477 996,31	1 177 158 616,76	1 771 636 613,07
taux d'évolution	4,86 %	4,39 %	4,55 %
total réalisé	532 865 815,33	1 006 837 553,00	1 539 703 368,33
taux de réalisation	89,64 %	85,53 %	86,91 %

résultat de l'exercice	- 58 382 741,97	202 432 610,13	144 049 868,16
résultat antérieur reporté	- 157 294 295,82	206 322 847,12	49 028 551,30
affectation du résultat à l'investissement		- 158 294 295,82	- 158 294 295,82
résultat de clôture	- 215 677 037,79	250 461 161,43	34 784 123,64
reports dépenses	0,00	34 266 858,20	34 266 858,20
reports recettes	0,00	505 262,80	505 262,80
résultat disponible	- 215 677 037,79	216 699 566,03	1 022 528,24

I - 2° - Le budget annexe de l'assainissement

La collecte des eaux usées est assurée par près de 2 700 kilomètres de canalisations dont 600 visitables, 70 stations de relèvement, dont 30 pour le relèvement d'eaux pluviales. Les 10 stations d'épuration sont capables de traiter jusqu'à 177,4 millions de mètres cubes d'eaux usées par an. La pollution éliminée est concentrée sous forme de boues qui sont incinérées.

Les paiements d'investissement en 2010 ont concerné principalement la rénovation des stations d'épuration de la Feyssine (30,7 M€) et de Saint Fons (27,5 M€).

Le compte administratif 2010 du budget annexe de l'assainissement est arrêté à la somme de 212,326 M€ en recettes et 195,624 M€ en dépenses.

Le résultat de l'exercice est donc excédentaire de 16,702 M€. Compte tenu des résultats antérieurs reportés et de l'affectation faite à l'investissement (16,193 M€), le résultat de clôture affiche un solde positif de 2,341 M€. Après les reports de 2,176 M€ en recettes et de 4,456 M€ en dépenses, le disponible global s'élève à 0,061 M€ et fait l'objet d'une proposition d'affectation au budget supplémentaire présentée par délibération séparée.

En 2010, les emprunts à long terme ont été réalisés à hauteur de 52 M€ pour financer les équipements (38,215 M€ en 2009).

Sans les mouvements pour ordre, les recettes réelles d'exploitation atteignent 89,917 M€ et les dépenses réelles 61,522 M€, faisant ainsi ressortir l'autofinancement brut à hauteur de 28,395 M€ (28,038 M€ en 2009). Après remboursement du capital de la dette à hauteur de 14,675 M€ (12,513 M€ en 2009), l'épargne nette s'élève à 13,720 M€ (15,525 M€ en 2009).

Compte administratif 2010 - budget annexe de l'assainissement - synthèse - tableau n° 2

Libellé	Investissement (en €)	Exploitation (en €)	Total
recettes totales			
montant voté au budget primitif	102 924 000,00	99 061 923,00	201 985 923,00
total des prévisions à la clôture	137 457 793,18	101 052 723,00	238 510 516,18
taux d'évolution	33,55 %	2,01 %	18,08 %
total réalisé	117 949 944,20	94 376 446,97	212 326 391,17
taux de réalisation	85,81 %	93,39 %	89,02 %
dépenses totales			
montant voté au budget primitif	102 924 000,00	99 061 923,00	201 985 923,00
total des prévisions à la clôture	137 457 793,39	101 052 723,00	238 510 516,18
taux d'évolution	17,82 %	3,86 %	10,97 %
total réalisé	113 992 293,89	81 632 009,47	195 624 303,36
taux de réalisation	94,00 %	79,34 %	87,27 %

résultat de l'exercice	3 957 650,31	12 744 437,50	16 702 087,81
résultat antérieur reporté	- 16 193 539,04	18 026 210,73	1 832 671,69
affectation du résultat à l'investissement		- 16 193 539,04	- 16 193 539,04
résultat de clôture	- 12 235 888,73	14 577 109,19	2 341 220,46
reports dépenses	0,00	4 456 260,61	4 456 260,61
reports recettes	0,00	2 176 000,00	2 176 000,00
résultat disponible	- 12 235 888,73	12 296 848,58	60 959,85

I - 3° - Le budget annexe des eaux

Le service des eaux est affermé. Ce budget comptabilise essentiellement, en section d'exploitation, les flux financiers entre la Communauté urbaine de Lyon et les fermiers et en investissement les travaux consacrés à la sécurité de la ressource, à la réhabilitation et à l'extension du réseau. Les montants sont inscrits en valeur toutes taxes comprises. La TVA est due et récupérée auprès des services fiscaux par les fermiers.

Le compte administratif 2010 du budget annexe des eaux est arrêté à la somme de 38,327 M€ en recettes et 33,399 M€ en dépenses.

Le résultat de l'exercice est donc excédentaire de 4,927 M€, compte tenu des résultats antérieurs reportés et de l'affectation faite à l'investissement (6,400 M€), le résultat de clôture affiche un solde positif de 1,013 M€. Après les reports de 0,218 M€ en recettes et de 0,363 M€ en dépenses, le disponible global s'élève à 0,868 M€ et fait l'objet d'une proposition d'affectation au budget supplémentaire présentée par délibération séparée.

Comme en 2009, aucun emprunt à long terme n'a été mobilisé pour financer les équipements en 2010 (10,101 M€ en 2008).

Après retrait des mouvements d'ordre, les recettes réelles d'exploitation atteignent 16,593 M€ et les dépenses réelles 5,910 M€, faisant ainsi ressortir l'autofinancement brut à hauteur de 10,683 M€ (12,901 M€ en 2009). Après remboursement du capital de la dette à hauteur de 3,396 M€ (2,916 M€ en 2009), l'épargne nette s'élève à 7,287 M€ (9,985 M€ en 2009).

Compte administratif 2010 - budget annexe des eaux - synthèse - tableau n° 3

Libellé	Investissement (en €)	Exploitation (en €)	Total
recettes totales			
montant voté au budget primitif	19 096 589,00	18 512 526,00	37 609 115,00
total des prévisions à la clôture	34 131 406,70	16 822 526,00	50 953 932,70
taux d'évolution	78,73 %	- 9,13 %	35,48 %
total réalisé	20 178 590,75	18 148 870,75	38 327 460,79
taux de réalisation	59,12 %	107,88 %	68,54 %
dépenses totales			
montant voté au budget primitif	19 096 589,00	18 512 526,00	37 609 115,00
total des prévisions à la clôture	27 730 574,62	20 999 042,12	48 729 616,74
taux d'évolution	45,21 %	13,43 %	29,57 %
total réalisé	19 394 911,12	14 004 755,51	33 399 666,63
taux de réalisation	69,94 %	66,69 %	68,54 %

résultat de l'exercice	783 678,92	4 144 115,24	4 927 794,16
résultat antérieur reporté	- 6 400 832,08	8 887 348,20	2 486 516,12
affectation du résultat à l'investissement		- 6 400 832,08	- 6 400 832,08
résultat de clôture	- 5 617 153,16	6 630 631,36	1 013 478,20
reports dépenses	0,00	363 159,76	363 159,76
reports recettes	0,00	217 780,00	217 780,00
résultat disponible	- 5 617 153,16	6 485 251,60	868 098,44

I - 4° - Le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe

8 opérations d'urbanisme exécutées en régie directe par la Communauté urbaine de Lyon ont fait l'objet de réalisations en 2010. Les programmes des équipements publics réalisés dans ces opérations sont destinés à aménager des terrains à vocation principale d'habitation ou/et d'activités économiques, terrains faisant ensuite l'objet d'une commercialisation. Les dépenses sont comptabilisées en comptes de charges (classe 6) et les recettes des ventes ou des participations reçues des partenaires de la Communauté urbaine en comptes de produits (classe 7).

La valeur des biens stockés est reprise en section d'investissement au compte de la classe 3 (comptes de stock et en cours), par des écritures pour ordre.

Les valeurs significatives sont donc contenues dans la section de fonctionnement où sont enregistrées en mouvements réels les dépenses d'aménagement, les produits des cessions et les participations des partenaires.

Les principales réalisations en 2010 concernent :

- la ZAC du Parc de Gerland à Lyon 7° avec :

. des travaux engagés par la Communauté urbaine et dont les paiements se sont poursuivis en 2010, à savoir l'aménagement de la rue Joan Salk, du square de Barcelone et du parc des Berges du Rhône (2,373 M€),

- la ZAC du Nouveau Bourg à Saint Romain au Mont d'Or avec :

. la poursuite des paiements de la tranche ferme prévoyant la création d'une placette haute et d'une placette basse, comprenant des places de stationnement, un petit espace vert et des cheminements piétons ainsi que divers réseaux et plantations (0,187 M€),

- la ZAC de la Grappinière à Vaulx en Velin avec le début des travaux pour l'aménagement des espaces publics :

. les acquisitions foncières sur l'ensemble des opérations approuvées ces 2 dernières années (Grappinière et Hôtel de ville à Vaulx en Velin, Armstrong à Vénissieux et Mermoz à Lyon 8°) n'ont pu être réalisées sur l'exercice 2010, conformément aux prévisions préalables.

De même, aucune cession de terrain aménagé n'est intervenue en 2010.

Le compte administratif 2010 du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe est arrêté à la somme de 11,648 M€ en recettes et 10,698 M€ en dépenses. Le résultat de l'exercice présente un solde positif de 0,950 M€. Compte tenu des résultats reportés, le résultat de clôture affiche un solde négatif de 0,578 M€, comprenant un résultat négatif de la section de fonctionnement pour 0,799 M€, résorbé avec un report de recettes du même montant, et un résultat positif de la section d'investissement à hauteur de 0,221 M€ qui fait l'objet d'une proposition d'affectation en dépenses imprévues d'investissement par rapport séparé sur l'affectation des résultats 2010.

Compte administratif 2010 - budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - synthèse - tableau n° 4

Libellé	Investissement (en €)	Fonctionnement (en €)	Total
recettes totales			
montant voté au budget primitif	14 330 000,00	28 660 000,00	42 990 000,00
total des prévisions à la clôture	6 280 287,53	11 959 234,53	18 239 522,06
taux d'évolution	- 56,17 %	- 58,27 %	- 57,57 %
total réalisé	4 516 288,58	7 132 003,26	11 648 291,84
taux de réalisation	71,91 %	59,64 %	63,86 %
dépenses totales			
montant voté au budget primitif	14 330 000,00	28 660 000,00	42 990 000,00
total des prévisions à la clôture	5 551 053,89	11 160 000,00	16 711 053,00
taux d'évolution	- 61,26 %	- 61,06 %	- 61,13 %
total réalisé	3 566 001,71	7 132 003,26	10 698 004,97
taux de réalisation	64,24 %	63,91 %	64,02 %
résultat de l'exercice	950 286,87	0,00	950 286,87
résultat antérieur reporté	- 729 234,53	- 70 000,00	- 799 234,53
affectation du résultat à l'investissement		- 729 234,53	- 729 234,53
résultat de clôture	221 052,343	- 799 234,53	- 578 182,19
reports dépenses			0,00
reports recettes		799 234,53	799 234,53
résultat disponible	221 052,34	0,00	221 052,34

I - 5° - Le budget annexe du restaurant communautaire

A compter du 6 janvier 2010, le restaurant communautaire a repris sa double prestation en régie directe avec :

- le self-service dit "restaurant administratif", réservé aux agents communautaires mais également aux tiers, sous certaines conditions définies par la délibération du Conseil n° 2001-0335 du 5 novembre 2001. Cette activité est soumise au taux réduit de TVA à 5,50 %, selon le décret n° 2001-237 du 20 mars 2001, complété par la suppression du taux de TVA à 19,60 % sur les repas servis dans le secteur concurrentiel, depuis le 1er août 2009, hors boissons alcoolisées,

- le restaurant dit "officiel", fermé pour des questions d'organisation pendant un an et demi (de juin 2008 à janvier 2010), et qui propose à nouveau une restauration comparable à celle du secteur concurrentiel, soumise au taux de 5,50 % également, hors boissons alcoolisées.

En 2010, ce sont 157 123 repas qui ont été servis au self, soit 654 repas en moyenne par jour (contre 676 repas en 2009). 1 726 repas ont été offerts aux agents communautaires à l'occasion de formations effectuées à l'hôtel de Communauté, soit une hausse de 85 repas par rapport à 2009.

Le restaurant administratif n'est pas seulement ouvert aux agents communautaires. La Communauté urbaine de Lyon a signé des conventions avec l'Agence d'urbanisme et la Compagnie générale des eaux (Véolia) pour permettre à leur personnel de continuer à venir déjeuner au self : 9 242 repas ont été servis à ce titre en 2010 (9 924 en 2009).

Les agents mis à disposition du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), de l'Agence d'urbanisme, de Véolia ou d'autres organismes représentent 1 459 repas pour l'année 2010, nombre en diminution par rapport à 2009. Il en est de même pour les emplois d'insertion, les stagiaires écoles qui représentent 4 318 repas en 2010, soit 493 repas en moins que 2009.

Enfin, 1 158 repas ont été servis à des intervenants extérieurs "autorisés" par les services de la Communauté urbaine de Lyon ou des prestataires extérieurs.

Le prix moyen d'un repas servi au self est de 3,59 € en 2010 (3,76 € en 2009), soit une baisse par rapport à 2009 de 4,5 %.

Les travaux de restructuration du restaurant communautaire, dont le démarrage était initialement prévu sur 2010, sont programmés sur l'exercice 2011, ce qui explique le faible taux de réalisation sur la section d'investissement.

En 2010, les principales dépenses du budget annexe du restaurant communautaire concernent les charges de personnel, avec 37 agents, pour 1,443 M€, (1,315 M€ en 2009) et les charges à caractère général, correspondant principalement à l'achat des denrées alimentaires pour 0,659 M€ (0,547 M€ en 2009).

Les principales recettes sont la vente des repas aux convives pour 0,629 M€ (0,628 M€ en 2009) et la participation du budget principal à l'équilibre du budget pour 1,516 M€ (1,358 M€ en 2009).

Le compte administratif 2010 du budget annexe du restaurant communautaire, soumis à l'approbation du Conseil, a été arrêté à 2,334 M€ en dépenses et à 2,360 M€ en recettes. Le résultat de l'exercice présente un solde positif de 0,026 M€. Compte tenu des résultats reportés, le résultat de clôture affiche un solde positif de 0,094 M€. Après les reports de 0,094 M€ en dépenses d'exploitation, le résultat disponible est égal à 0.

Compte administratif 2010 - budget annexe du restaurant communautaire - synthèse - tableau n° 5

Libellé	Investissement (en €)	Fonctionnement (en €)	Total
recettes totales			
montant voté au budget primitif	2 033 350,00	2 703 380,00	4 736 730,00
total des prévisions à la clôture	533 350,00	2 524 603,86	3 057 953,86
taux d'évolution	- 73,77 %	- 6,61 %	- 35,44 %
total réalisé	190 331,48	2 169 767,44	2 360 098,92
taux de réalisation	35,69 %	85,94 %	74,65 %
dépenses totales			
montant voté au budget primitif	2 033 350,00	2 703 380,00	4 736 730,00
total des prévisions à la clôture	533 350,00	2 593 824,76	3 127 174,76
taux d'évolution	- 73,77 %	- 4,05 %	- 33,98 %
total réalisé	190 331,48	2 144 210,15	2 334 541,63
taux de réalisation	35,69 %	82,67 %	74,65 %
résultat de l'exercice	0,00	25 557,29	25 557,29
résultat antérieur reporté	0,00	69 220,90	69 220,90
affectation du résultat à l'investissement			0,00
résultat de clôture	0,00	94 778,19	94 778,19
reports dépenses		94 778,19	94 778,19
reports recettes			0,00
résultat disponible	0,00	0,00	0,00

II - Les résultats du compte administratif 2010, tous budgets consolidés et retraités

Les budgets consolidés ne prennent en compte que les mouvements réels. Ils s'élèvent, en 2010, à 1 579,059 M€ en recettes et 1 599,747 M€ en dépenses.

L'autofinancement brut représente l'excédent des produits réels de fonctionnement retraités de l'exercice (1 283,030 M€) moins les charges réelles de fonctionnement retraitées de l'exercice (972,202 M€). Pour l'exercice 2010, il ressort à 310,828 M€.

L'épargne nette correspond à l'autofinancement brut diminué des remboursements du capital de la dette retraitée (106,547 M€ en 2010, 165,191 M€ en 2009), imputés en section d'investissement. L'épargne nette mesure la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissement grâce à ses ressources propres, une fois acquittée la charge obligatoire de la dette. En 2010, tous budgets confondus l'épargne nette est de 204,281 M€.

Les ratios prudentiels retenus par la Communauté urbaine de Lyon sont, d'une part, le service de la dette (rapport de l'annuité retraitée, 134,704 M€, aux recettes réelles de fonctionnement, 1 283,030 M€) et, d'autre part, la capacité de désendettement (rapport de l'encours de la dette à court et long termes, hors partie de la dette couverte par les fermiers de l'eau, 1 203,6 M€, à l'autofinancement brut de l'année retraitée, 310,828 M€).

Les limites fixées, pour le plan de mandat arrêté en 2008, sont de 20 % maximum pour le service de la dette et 8 ans pour la capacité de désendettement.

Le ratio du service de la dette passe de 11,7 % en 2009 à 10,5 % en 2010, effet conjugué d'une augmentation des recettes réelles de fonctionnement de 3,9 % et d'une diminution de l'annuité de la dette de 7 %.

La capacité de désendettement est de 3,9 ans (4,3 ans en 2009) et demeure donc en-deçà des limites fixées.

Les crédits de paiement consolidés pour financer la réalisation des projets de la programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) atteignent 387,191 M€ en charge nette (332,752 M€ en 2009).

Compte administratif 2010 - budgets consolidés retraités - vue d'ensemble - tableau n° 6

budgets consolidés	montants (en M€)
recettes réelles de fonctionnement retraitées A	1 283,030
dépenses réelles de fonctionnement retraitées B	972,202
autofinancement brut : C = A - B	310,828
remboursement du capital de la dette et dettes assimilées	141,547
<i>dont dette à court terme</i>	<i>35,000</i>
remboursement du capital de la dette retraité D	106,547
épargne nette : E = C - D	204,281
recettes réelles d'investissement retraitées	296,028
<i>dont périmètre de la PPI retraité</i>	<i>83,043</i>
dépenses réelles d'investissement retraitées	627,545
<i>dont périmètre de la PPI retraité</i>	<i>480,858</i>
recettes pour ordre	131,513
<i>dont périmètre de la PPI retraité</i>	<i>22,008</i>
dépenses pour ordre	131,513
<i>dont périmètre de la PPI retraité</i>	<i>11,384</i>
charge nette de la PPI retraitée	387,191
affectation de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement	180,889

II - 1°- Les résultats globaux retraités

II - 1°- a - Les mouvements réels en dépenses et recettes

Les principaux chapitres de dépenses et recettes sont explicités ci-après.

Les recettes (1 579,059 M€)

- Les rôles supplémentaires de taxe professionnelle (15,043 M€) et la compensation relais (583,360 M€)

En 2003, la Communauté urbaine a fait le choix de la taxe professionnelle unique sans fiscalité mixte, c'est-à-dire sans recourir aux impôts ménages. Le taux avait alors été fixé au taux moyen pratiqué en 2002 sur le territoire communautaire, soit 20,01 %.

Du fait de l'intégration, au 1er janvier 2007, de Givors et Grigny dans la Communauté urbaine de Lyon, le strict maintien de la pression fiscale au niveau de 2006 sur le périmètre à 57 communes s'est traduit par une progression du taux moyen de taxe professionnelle de 20,01 % à 20,09 %. Il est demeuré inchangé en 2008 et en 2009.

En 2010, la réforme de la fiscalité est rentrée en application :

- les entreprises ont été soumises aux nouvelles taxes mises en place, à savoir la contribution foncière des entreprises (CFE), l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE),

- pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics de coopération internationale (EPCI) en revanche, 2010 a été une année de transition, marquée par l'attribution d'une compensation-relais, dans l'attente de la mise en place, en 2011, des ressources de substitution à la taxe professionnelle.

La compensation-relais est calculée, pour une part, en fonction des bases traditionnelles de la taxe professionnelle et, pour une autre part, en fonction des bases de la CFE.

C'est pourquoi, bien que le taux-relais choisi par le conseil de Communauté en 2010 (20,89 %) soit plus fort que le taux de taxe professionnelle de l'année 2009, cette augmentation de taux n'a contribué qu'à hauteur de 0,7 % au produit de la compensation-relais.

Avec 598,403 M€ au total, le produit de la fiscalité est supérieur de 7,5 % au produit de la taxe professionnelle perçu en 2009 (556,713 M€). La part des rôles supplémentaires dans ce montant reste stable (15,043 M€ en 2010 pour 14,920 M€ en 2009).

Toutefois, dans ce contexte particulier de réforme fiscale, l'analyse des ressources fiscales de la Communauté urbaine nécessite de consolider le produit fiscal effectivement issu de la taxation, les allocations compensatrices et les versements de fiscalité. Dans ce cas, l'évolution du produit fiscal entre 2009 et 2010 est ramenée à 6,9 %.

- Les dotations de l'Etat : 345,655 M€

Les dotations de l'Etat progressent de + 0,46 % par rapport à 2009 (344,092 M€).

La dotation globale de fonctionnement (DGF), perçue par la Communauté urbaine de Lyon, représente 332,186 M€. Ce chiffre intègre un produit exceptionnel de 2,1 M€ au titre de la régularisation de la dotation de compensation des années 2007 à 2009 de la Communauté de communes Rhône-Sud à laquelle appartenaient les communes de Givors et Grigny avant leur intégration à la Communauté urbaine de Lyon.

Depuis 2004, la DGF comporte 2 parts :

- la dotation d'intercommunalité (96,577 M€) est stable (96,570 M€ en 2009) et représente 29,7 % de la dotation globale de fonctionnement totale perçue,

- la dotation de compensation, substituée à l'allocation compensatrice de la suppression de la part salaires et à l'attribution du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle (235,609 M€), progresse de 1,19 % par rapport à 2009.

Les compensations versées par l'Etat au titre de la taxe professionnelle s'élèvent à 13,469 M€, pour 14,678 M€ en 2009.

L'évolution annuelle moyenne de l'inflation depuis 2004 de 1,54 % conduit à une réduction progressive du pouvoir d'achat de ces concours financiers de l'Etat.

- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 107,886 M€

La Communauté urbaine perçoit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) du fait de sa compétence en matière de collecte et de traitement des déchets.

Le produit de TEOM atteint 107,886 M€ en 2010, soit une progression de 1,1 % par rapport à 2009 (+ 1,232 M€).

- Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) : 24,366 M€

En 2009, le dispositif du plan de relance de l'économie a permis à la Communauté urbaine d'encaisser le FCTVA 2007 et, par anticipation, le produit relatif aux dépenses éligibles de 2008, constituant une recette de 52,320 M€ pour cet exercice.

L'attribution du fonds de compensation pour la TVA en 2010, pour les dépenses 2009, s'établit à 24,366 M€. Il est calculé sur la base de 157,452 M€ de dépenses réelles d'investissement éligibles en 2009.

- Les emprunts et dettes assimilées : 157,167 M€

L'autofinancement reste à un niveau élevé en 2010, à hauteur de 310,828 M€ (269,282 M€ en 2009).

Au cours de l'exercice, la Communauté urbaine a contracté 157,167 M€ d'emprunts et de dettes assimilées :

- . aucun prêt nouveau n'a été contracté au budget annexe des eaux compte tenu du montant des dépenses d'équipement de l'exercice, réalisées pour 12,324 M€ comparables à 2009 (12,551 M€),

- . au budget principal, 105,012 M€ de nouveaux contrats ont été conclus dont 35 M€ à court terme (96,324 M€ en 2009),

- . le financement du programme des investissements du budget annexe de l'assainissement a été assuré par un emprunt à long terme de 52 M€ (38,215 M€ en 2009) couvrant en particulier le besoin de financement des dépenses d'équipement de l'exercice portées à 94,403 M€. Celles-ci évoluent de 23,6 % par rapport à 2009 (76,380 M€).

Les autres dettes correspondent pour 0,155 M€ à des dépôts et des cautionnements reçus.

- Les recettes des services communautaires : 171,456 M€

Elles sont issues principalement de la redevance perçue au titre de l'assainissement (53,741 M€), des redevances pour les raccordements à l'égout (7,840 M€), des recettes de péage du Boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) (28,330 M€), de la redevance des fermiers des eaux (11,597 M€), des loyers encaissés (25,735 M€), de la vente d'énergie produite par l'usine d'incinération (7,105 M€) et de la redevance d'incinération des ordures ménagères (2,568 M€).

- Les subventions reçues : 105,856 M€

Les subventions d'équipement reçues ont progressé de 27,1 %, c'est-à-dire 18,32 M€ supplémentaires en 2010 pour atteindre un total de 85,889 M€ (67,572 M€ en 2009).

Ce sont les concours financiers encaissés pour les programmes des aides à la pierre qui enregistrent une forte progression en 2010 : ils s'établissent à 30,217 M€ contre 17,683 M€ en 2009.

Au budget annexe de l'assainissement, le financement de l'Agence de l'eau pour la station de la Feyssine atteint 10,570 M€ pour l'exercice (6,516 M€ en 2009).

Le montant des subventions reçues en section de fonctionnement (19,967 M€) est en diminution par rapport à l'exercice 2009 (- 2,852 M€), année où la Communauté urbaine avait bénéficié d'une régularisation des participations d'éco-emballage, pour la collecte sélective de 2,5 M€.

Les subventions perçues d'éco-emballage en 2010, pour la valorisation des déchets, dans le cadre de la collecte sélective sont d'un montant de 6,571 M€ (7,385 M€ en 2009). Par ailleurs, les bilans de certaines opérations d'urbanisme ressortent excédentaires et ont donné lieu à des remboursements de participation communautaire par les aménageurs. Sont concernées les ZAC de Saint-Clair à Caluire et Cuire (1,800 M€), de Feuilly à Saint Priest (1 M€) et du Tonkin 2 à Villeurbanne (1 M€).

- La facturation des travaux effectués pour le compte de tiers : 10,599 M€

Les dépenses (1 599,747 M€)

- Les travaux en régie et les immobilisations : 638,786 M€

Les dépenses d'équipement progressent toujours en 2010 : elles atteignent 403,084 M€, soit 20,9 % de plus qu'en 2009 (333,268 M€ en 2009 ; 296,700 M€ en 2008).

Les programmes récurrents de grosses maintenances, le renouvellement de moyens généraux, la constitution de réserves foncières sont financés pour 129,191 M€ (154 M€ en 2009). La part des acquisitions foncières pour les futurs projets communautaires, y compris dans le domaine du logement social, s'établit à 33,43 M€.

Les dépenses d'équipement dédiées aux opérations individualisées sont financées à hauteur de 273,893 M€ (+ 96 M€ par rapport à 2009).

Comme en 2009, la construction et la rénovation d'ouvrages structurants pour le traitement des eaux usées mobilisent des sommes importantes. 30,7 M€ sont payés pour la station de la Feyssine à Villeurbanne (23,227 M€ en 2009), opération qui arrive à son terme en fin d'année 2011. Les travaux de rénovation de l'usine de Saint Fons s'achèvent également en 2011 et constituent un investissement de 27,52 M€ en 2010 (21,191 M€ en 2009). Les interventions pour la station de Neuville sur Saône sont assurées à hauteur de 3,61 M€. 3,88 M€ ont été mobilisés pour la construction d'un ouvrage de rejet pour l'émissaire de la plaine de l'est à Villeurbanne.

Dans le domaine des déplacements, le chantier de rénovation du tunnel de la Croix-Rousse représente un paiement de 25,59 M€, le tronçon du Boulevard urbain est (BUE) à Vénissieux coûte 5,5 M€ dans l'exercice. Sur le périmètre de la ZAC Confluence à Lyon 2°, les interventions communautaires ont permis la poursuite des acquisitions foncières, l'aménagement du cours Bayard, de la place Nautique et des Archives, ainsi que les travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement, soit un investissement de 20,8 M€.

Certaines acquisitions foncières pour des projets particuliers ont été également effectuées : à Lyon 7°, pour un montant de 21,47 M€ pour l'achat du tènement industriel Nexans Girondins ; 5,12 M€ pour les terrains ZAC Vénissy à Vénissieux.

Après avoir progressé de 4,326 M€ entre 2008 et 2009, les charges à caractère général n'augmentent que de 0,200 M€, entre 2009 et 2010 avec 235,702 M€ de crédits réalisés.

- Les subventions versées : 303,664 M€

Elles représentent 20,86 % de l'ensemble des dépenses réelles.

A elles seules, les participations obligatoires de la Communauté urbaine au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) et au SDIS du Rhône s'élèvent respectivement à 121,357 M€ (120,927 M€ en 2009) et 27,259 M€ comme en 2009. Quant aux participations aux bilans de ZAC et aux opérations d'aménagement versées en 2010, elles totalisent 31,885 M€ (37,155 M€ en 2009).

Les subventions ayant permis de financer des équipements ont été versées à hauteur de 68,580 M€ (66,384 M€ en 2009).

La part la plus importante est dédiée aux opérations pour la promotion de la politique du logement, soit 31,44 M€ en particulier pour la délégation des aides à la pierre, le soutien au parc privé de logements, le Pass foncier.

La Communauté urbaine finance les programmes d'aménagement pour la mobilité des personnes (19,91 M€) : elle a versé 12 M€ pour l'opération d'extension du centre de maintenance des trains à grande vitesse (TGV) sur le site de la Guillotière à Lyon 7° ; 3,86 M€ ont été mobilisés pour les parcs de stationnement ; 2,797 M€ soutiennent le projet Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) pour l'ouest lyonnais.

Les pôles de compétitivité ont également été financés à hauteur de 3,92 M€. Le premier acompte de 3,918 M€ a également été versé à la ville de Villeurbanne pour la restructuration du théâtre national populaire.

- Les mandats de travaux : 10,261 M€

Le portefeuille des mandats de travaux confiés à la Communauté urbaine représente 29 sites pour une dépense de 3,369 M€. Le solde, soit 6,892 M€, répond aux demandes d'achat pour le logement social par les communes et les bailleurs (13,886 M€ en 2009).

- Les reversements de fiscalité : 229,247 M€

L'application de la taxe professionnelle unique s'accompagne de la mise en place d'attributions de compensation permettant de neutraliser les effets de la spécialisation fiscale. Ces attributions, aux communes-membres de la Communauté urbaine, par la Communauté urbaine, ont représenté 211,747 M€ en 2010. Elles sont calculées par différence entre la ressource de taxe professionnelle des communes et la ressource impôts ménages communautaire perçues au titre de 2002, dernière année d'application de la fiscalité à 4 taxes.

De même, certaines communes versent à la Communauté urbaine des allocations compensatrices qui se sont élevées à 11,266 M€ en 2010.

Par ailleurs, dès 1997, la Communauté urbaine a mis en place une dotation de solidarité communautaire (DSC). Le montant de la DSC versée aux communes s'est élevé à 17,500 M€ en 2010, en progression de 3,5 % par rapport à 2009 (16,913 M€).

- L'annuité de la dette : 169,704 M€

Le capital de la dette est remboursé à concurrence de 136,824 M€ (134,307 M€ en 2009, 136,490 M€ en 2008). Ce montant tient compte de la dette prise en charge par le fermier pour le budget annexe des eaux (2,439 M€). Il comprend les annuités de la dette à long terme pour 99,324 M€ en 2010 (96,807 M€ en 2009), de l'emprunt obligataire (2,5 M€) et du prêt à court terme (35 M€).

En 2010, les emprunts à taux fixe représentent 51 % et ceux à taux variables, 49 % de l'encours de dette.

Le montant des intérêts de la dette est de 28,157 M€ en 2010, en diminution de 12,514 M€ par rapport à 2009. L'encours de la dette à court et long termes représente 1 203,6 M€, soit une diminution de 21,6 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Les taux d'intérêts avaient fortement diminué en 2009. En 2010, les taux ont été stabilisés. Le taux moyen de la dette de la Communauté urbaine est de 2,95 % au 31 décembre 2010.

Le remboursement des avances perçues de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et d'autres établissements publics de l'Etat ainsi que du département du Rhône (4,684 M€) et la restitution de dépôts de garanties (0,039 M€) constituent les autres écritures du chapitre 16.

- Les charges de personnel et frais assimilés : 204,445 M€

En 2010, elles atteignent 204,445 M€, dont 3,923 M€ (3,390 M€ en 2009) correspondent à la régie intéressée mise en place le 1er janvier 2006 pour la gestion du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL). Les charges de personnel représentent 12,8 % (12,9 % en 2009) des dépenses totales de la Communauté urbaine et sont en hausse de 3,2 % par rapport à 2009.

Cette hausse s'explique en partie par une augmentation de l'effectif moyen payé de 67 agents (53 en 2009) se répartissant comme suit : 41 emplois de catégorie A, 9 emplois de catégorie B, 17 emplois de catégorie C. Le taux de vacance d'emploi est passé de 5,34 % en 2009 à 4,91 % en 2010, ce qui représente 20 postes pourvus.

Tous budgets confondus, l'effectif moyen payé s'établit à 4 739 agents en 2010 (4 672 agents en 2009).

En dehors de l'évolution des effectifs, d'autres phénomènes ont impacté les dépenses de personnel, notamment le glissement vieillissement technicité (1,105 M€) et l'augmentation de la valeur du point d'indice (0,629 M€). Le montant des heures supplémentaires du budget principal a atteint 2,224 M€, en diminution de 4 % par rapport à 2009.

- Les dotations aux provisions : 21,166 M€

Les provisions pour risques inscrites au budget primitif ont été de 0,500 M€ pour Lyon parc auto. Des régularisations de recettes fiscales encaissées en 2010 ont permis de constituer une provision complémentaire de 18,500 M€ qui permettra à la Communauté urbaine, en temps utile, de faire face au versement des participations aux bilans des ZAC. Les provisions pour risques s'établissent ainsi à 42,924 M€ au 31 décembre 2010.

De même, la provision pour garantie d'emprunt a été portée à 5,231 M€ (+ 2,166 M€ en 2010).

- Autres charges : 22,474 M€

Les autres immobilisations financières retracent les frais liés à la constitution de dépôts et cautionnements (0,021 M€) et, en particulier, pour 2010, les avances remboursables consenties aux communes de Givors (1 M€) et de Grigny (1 M€) pour les opérations de ZAC Chantelot et VMC (hors PPI).

Comptes administratifs 2009 et 2010 - budgets consolidés retraités - mouvements réels - montant (en M€) (hors excédent capitalisé du compte 1068) - tableau n° 7

Mouvements réels	CA 2009	Prévision ouverte en 2010	CA 2010	Evolution CA 2010/2009	Taux de réalisation prévu en 2010	Répartition du CA 2010 par poste
recettes réelles	1 540,739	1 687,143	1 579,059	2,49 %	93,59 %	100,00 %
taxe professionnelle unique (TPU)	556,713	554,496	598,403	7,49%	107,92 %	37,90 %
dotations globales de fonctionnement (DGF)	329,414	329,400	332,186	0,84 %	100,85 %	21,04 %
compensations de taxe professionnelle	14,678	14,100	13,469	- 8,24 %	95,52 %	0,85 %
fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)	52,320	24,358	24,366	- 53,43 %	100,03 %	1,54 %
taxe locale d'équipement (TLE)	18,237	11,154	13,511	- 25,91 %	121,14 %	0,86 %
versement de fiscalité des communes de la Communauté urbaine de Lyon	11,547	11,388	11,266	- 2,43 %	98,93 %	0,71 %
taxe d'enlèvement des ordures ménagères	106,654	106,055	107,886	1,15 %	101,73 %	6,83 %
subventions reçues	90,391	105,856	105,856	17,11 %	100,00 %	6,70 %
emprunts et dettes assimilées	134,580	339,885	157,167	16,78 %	46,24 %	9,95 %
produits des cessions de terrains, immeubles, matériels	15,558	0,050	10,712	- 31,15 %	21 424,15 %	0,68 %
produits des services	118,424	133,094	126,407	6,74 %	94,98 %	8,01 %
<i>dont péage du Boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL)</i>	25,754	25,800	28,330	10,00 %	109,81 %	1,79 %
<i>dont redevance d'assainissement</i>	54,260	59,538	53,741	- 0,96 %	90,26 %	3,40 %
<i>dont raccordement à l'égout</i>	6,323	8,890	7,840	23,99 %	88,19 %	0,50 %
<i>dont vente d'énergie</i>	7,150	7,172	7,105	- 0,63 %	99,08 %	0,46 %
<i>dont redevance d'incinération des ordures ménagères</i>	2,238	1,809	2,568	14,77 %	141,95 %	0,16 %
<i>dont déchèteries</i>	0,916	0,892	1,590	73,57 %	178,30 %	0,10 %
<i>dont réfections de tranchées</i>	3,731	6,500	4,396	17,84 %	67,64 %	0,28 %
<i>dont redevance d'occupation du domaine public</i>	5,857	6,211	6,189	5,66 %	99,64 %	0,39 %
autres produits de gestion courante	39,720	33,409	45,049	13,42 %	134,84 %	2,85 %
<i>dont loyers des immeubles</i>	20,474	14,130	25,735	25,70 %	182,13 %	1,63 %
<i>dont parc de stationnement</i>	4,897	4,969	5,014	2,39 %	100,90 %	0,32 %
<i>dont redevance des fermiers de la régie des eaux</i>	11,373	11 450,000	11,597	1,97 %	101,29 %	0,73 %
recettes des travaux effectués pour le compte de tiers	23,623	19,641	10,599	- 55,13 %	53,96 %	0,67 %
autres recettes	28,879	4,257	22,181	- 23,19 %	521,10 %	1,40 %
<i>dont produit TVA sur eau potable et activités en délégation de service public (DSP)</i>	2,627		2,241	- 14,70 %		0,14 %
<i>dont reprise sur provision</i>	7,800	2,181	2,211	- 71,65 %	101,38 %	0,14 %

Mouvements réels	CA 2009	Prévision ouverte en 2010	CA 2010	Evolution CA 2010/2009	Taux de réalisation prévu en 2010	Répartition du CA 2010 par poste
dépenses réelles	1 530,628	1 752,127	1 599,747	4,52 %	91,30 %	100,00 %
travaux en régie et immobilisations	568,764	733,826	638,786	12,31 %	87,05 %	39,93 %
<i>dont immobilisations incorporelles</i>	8,952	16,590	11,058	23,53 %	66,66 %	0,69 %
<i>dont immobilisations corporelles</i>	115,010	147,080	138,855	20,73 %	94,41 %	8,68 %
<i>dont immobilisations en cours</i>	209,306	284,256	253,171	20,96 %	89,06 %	15,83 %
<i>dont charges à caractère général</i>	235,496	285,899	235,702	0,09 %	82,44 %	14,73 %
travaux pour compte de tiers	23,353	20,360	10,261	- 56,06 %	50,40 %	0,64 %
subventions versées	298,690	330,868	303,664	1,67 %	91,78 %	18,98 %
<i>dont Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL)</i>	120,958	121,358	121,358	0,33 %	100,00 %	7,59 %
<i>dont SYTRAL - participation à la construction du parc-relais en silo sur le site du Carré de Soie</i>	3,996	-	-	- 100,00 %		0,00 %
<i>dont Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)</i>	24,959	27,259	27,259	9,22 %	100,00 %	1,78 %
<i>dont SDIS - participation avantages acquis Sapeurs pompiers</i>	2,300	-	-	- 100,00 %		0,00 %
<i>dont subventions d'équipements</i>	66,384	84,935	68,580	3,31 %	80,74 %	4,29 %
<i>dont ZAC et opérations d'aménagement</i>	37,155	38,230	32,947	- 11,33 %	86,18 %	2,06 %
<i>dont reversement au département de la moitié de la charge nette du BPNL</i>	7,722	5,722	5,722	- 25,91 %	100,00 %	0,36 %
<i>dont Aderly</i>	1,518	2,618	1,518	0,00 %	57,98 %	0,09 %
<i>dont Only Lyon (Aderly)</i>	1,000	3,199	1,100	10,00 %	34,39 %	0,07 %
<i>dont Office du tourisme</i>	1,450	4,100	4,296	196,29 %	104,78 %	0,27 %
<i>dont biennales et festival du cinéma</i>	3,367	3,682	3,449	2,44 %	93,67 %	0,22 %
reversement de fiscalité aux communes de la Communauté urbaine de Lyon	228,337	229,344	229,247	0,40 %	99,96 %	14,33 %
capital et intérêts de la dette	179,710	184,866	169,704	- 5,57 %	84,54 %	10,61 %
charges de personnel et frais assimilés	198,017	206,624	204,445	3,25 %	98,95 %	12,78 %
indemnités des élus	3,163	3,258	3,198	1,11 %	98,15 %	0,20 %
dotations aux provisions	20,000	21,166	21,166	5,83 %	111,40 %	1,32 %
autres charges	10,594	21,814	19,276	81,95 %	237,48 %	1,20 %

II - 1° - b - Les mouvements pour ordre en dépenses et recettes

Ils retracent les écritures équilibrées, en dépenses et en recettes, sans décaissement ou encaissement de fonds.

Ils sont relatifs aux procédures d'amortissement des biens, des subventions reçues et des frais d'émission des emprunts des budgets principal, de l'eau et de l'assainissement, de suivi de l'évolution du patrimoine de la collectivité (enrichissement ou appauvrissement) suite à des cessions ou des acquisitions foncières, également à la gestion des stocks pour les biens produits qui n'ont pas vocation à rester au patrimoine de la collectivité (terrains aménagés réalisés dans le cadre des opérations du budget des opérations d'urbanisme en régie directe).

Ils retracent aussi des opérations plus spécifiques : le suivi de la TVA à récupérer sur les activités en délégation de service public (activité eau potable, cimetières communautaires, Centre des congrès, parkings), les écritures effectuées pour des clôtures comptables de mandats de travaux qui ont été confiés à la collectivité, en particulier lorsque le coût des équipements remis n'est pas financé en totalité par le bénéficiaire.

Ces écritures sont effectuées soit en simultané sur les 2 sections des budgets concernés, il s'agit alors d'opérations d'ordre de transferts entre sections, soit en dépenses et en recettes sur une seule section. Pour les budgets communautaires, ces mouvements ne concernent que la section d'investissement : il s'agit d'opérations d'ordre patrimoniales.

Les écritures d'ordre consolidées représentent 131,513 M€, en progression de 14,6 M€ par rapport au précédent compte administratif (116,907 M€). L'amortissement des immobilisations corporelles et financières augmente de 13,9 M€ en 2010 et s'établit à 88,756 M€.

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de constater forfaitairement la dépréciation des biens, de dégager des ressources destinées à les renouveler en réintégrant la charge correspondante en section de fonctionnement ou d'exploitation.

L'amortissement des immobilisations communautaires, c'est-à-dire des frais d'études et des frais d'insertion, des biens meubles et des immeubles productifs de revenus, des subventions d'équipement versées, des ouvrages techniques des budgets annexes ainsi que l'étalement des pénalités versées pour des renégociations d'emprunts constitue l'annuité de 88,756 M€. L'amortissement des indemnités capitalisées sur emprunts concerne pour 0,146 M€ la dette du budget principal et du budget annexe de l'assainissement.

En parallèle, les subventions d'équipement perçues par la Communauté urbaine pour des biens amortissables font également l'objet d'un étalement. L'annuité 2010 est supportée en dépenses par la section d'investissement pour un montant de 6,411 M€.

La Communauté urbaine de Lyon a fait le choix de réaliser des zones d'aménagement concertées (ZAC) en régie directe. Ces opérations, retracées dans le budget des opérations d'urbanisme, concernent 8 sites en 2010 : les ZAC du parc de Gerland à Lyon 7°, de Saint Romain au Mont d'Or, à Vénissieux les ZAC Armstrong et Parilly, à Vaulx en Velin les ZAC de l'Hôtel de ville et de la Grappinière, à Bron l'opération de renouvellement urbain Parilly nord, à Lyon 8° le projet urbain Mermoz-nord. Les terrains viabilisés sont destinés à la commercialisation. Les dépenses d'étude, de démolition, d'aménagement supportées en 2010 et comptabilisées en charges de la section de fonctionnement sont reprises dans un compte de stocks. Cette écriture est une dépense d'ordre de 3,566 M€ pour 2010. Il n'y a pas eu de produit de ventes de terrains dans l'exercice. La participation 2010 du budget principal au bilan de l'opération du parc de Gerland à Lyon 7° (3,566 M€) est reprise, en recette pour ordre, au compte de stock correspondant, à la section d'investissement (3,566 M€).

Pour accomplir les opérations d'investissement, la Communauté urbaine doit se rendre propriétaire de terrain ou de construction. Avec ses partenaires publics, elle peut également décider de céder son foncier, voire remettre des parcelles à des tiers privés. Chaque année, elle procède aussi à la vente de véhicules réformés et de matériels.

Dans le cas de cessions, la mise à jour de l'actif de la collectivité, au sens comptable, doit être opérée comme l'ajustement de l'inventaire. Les sorties des biens sont donc retranscrites dans les écritures budgétaires. Il s'agit encore de réalisations pour ordre, sur la base des valeurs historiques des biens remis, corrigées des amortissements éventuellement pratiqués (valeur nette comptable).

Les cessions foncières, qu'elles soient effectuées contre paiement de prix, dans le cadre d'un échange de biens avec un partenaire public ou privé, ou gratuitement, ont été constatées pour un montant total de 13,508 M€.

Toujours pour les équipements qu'elle réalise sur son territoire, la Communauté urbaine peut recevoir à titre gratuit des assiettes foncières. L'enrichissement patrimonial occasionné par ces opérations a représenté 5,585 M€ en 2010.

L'instruction comptable M14 impose de définir les plus ou moins-values pour chaque opération de cession des actifs de la collectivité. Elles se calculent en rapprochant le prix de vente et la valeur nette comptable des biens remis. A ce titre, le compte administratif totalise pour 5,725 M€ de plus-values et pour 1,480 M€ de moins-values.

Les autres écritures pour ordre de l'exercice 2010 consistent à :

- constater la recette de TVA à récupérer sur les travaux pour les équipements en délégation de service public (0,126 M€ au budget principal), pour les travaux et les équipements payés pour l'activité eau potable (2,116 M€ au budget annexe des eaux), soit au total 2,242 M€,
- solder au plan comptable les mandats de travaux pour le compte de tiers : le concours financier 2010 de la Communauté urbaine de Lyon pour les équipements remis s'élève à 0,673 M€.

Compte administratif 2010 - budgets consolidés - mouvements d'ordre - tableau n° 8

Mouvements pour ordre	Dépenses (en M€)	Recettes (en M€)
hors programmation pluriannuelle	109,504	109,504
amortissement des immobilisations corporelles et financières	88,756	88,756
amortissement des subventions d'équipement reçues	6,411	6,411
plus-values sur cessions d'actifs (hors 1064)	5,725	5,725
moins-values de cessions d'actifs	1,480	1,480
stocks de terrains aménagés	3,566	3,566
déstockage de terrains aménagés	3,566	3,566
périmètre PPI	22,009	22,009
valeur comptable des biens cédés ou échangés	10,588	10,588
valeur comptable des biens cédés gratuitement	2,920	2,920
valeur de biens fonciers reçus à titre gratuit	5,585	5,585
solde mandats de travaux pour le compte de tiers	0,673	0,673
TVA à récupérer auprès des fermiers ou pour des délégations de service public	2,242	2,242
correction d'écritures pour ordre de TVA sur exercice antérieur	0,001	0,001
total	131,513	131,513
affectation de l'excédent de fonctionnement		180,889

II - 2° - Les mouvements réels par axe politique

II - 2° - a - Garder le cap du développement économique

Axes du plan de mandat (en M€)	Dépenses		Evolution (en %)	Recettes		Evolution (en %)
	CA 2009	CA 2010		CA 2009	CA 2010	
Garder le cap du développement économique	115,831	153,699	33 %	23,164	27,288	18 %
Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine, territoire entrepreneurial et solidaire	35,592	33,435	- 6 %	12,268	7,508	- 39 %
Soutenir le tissu local	15,221	22,492	48 %	10,353	6,651	- 36 %
Conforter et amplifier les pôles de compétitivité moteurs du développement économique local	10,766	6,377	- 41 %	0,273	0,372	36 %

Développer la métropole des savoirs	5,813	3,664	- 37 %	1,643	0,386	- 77 %
Développer des actions pour lier développement économique, emploi et insertion	3,793	0,902	-76%	-	0,100	
Réaliser des grands projets structurants	64,127	96,433	50 %	8,207	15,603	90 %
Poursuivre la transformation du territoire par les grands projets urbains	52,936	58,852	11 %	6,003	11,418	90 %
Renforcer les centres urbains	11,192	37,582	236 %	2,204	4,185	90 %
Développer le rayonnement international de la métropole	16,112	23,830	48 %	2,689	4,177	55 %
Accroître la visibilité et l'ouverture internationale de Lyon	14,949	21,927	47 %	2,689	4,018	49 %
Mieux connecter la métropole au monde <i>via</i> les transports et les télécommunications	1,163	1,903	64 %	-	0,158	

Garder le cap du développement économique passe par une garantie du dynamisme économique de la Communauté urbaine, territoire entrepreneurial et solidaire.

Ce premier axe politique répertorie les actions de soutien du tissu économique local : la réalisation des voiries structurantes pour améliorer la desserte des zones d'activités, l'aménagement des sites-clés de développement tels les zones industrielles, l'apport de concours financiers pour aider des programmes d'équipements et les pôles de recherche et d'innovation.

La transformation du territoire, c'est aussi la poursuite de grands projets urbains comme la ZAC Lyon Confluence à Lyon 2° ou Le Carré de Soie à Vaulx en Velin, les aménagements qui contribuent à la vitalité des centres urbains et au soutien de l'offre commerciale de proximité.

Le développement des grandes infrastructures routières ou aériennes programmé au plan de mandat assure également une visibilité de la collectivité au plan international.

L'investissement communautaire de ces 3 axes politiques constitue une dépense 2010 de 87,503 M€ majoritairement réalisée sur le budget principal (85,426 M€). Les recettes correspondant aux actions menées s'établissent à 5,362 M€.

Les crédits réalisés sur la section de fonctionnement en 2010 s'élèvent à 66,196 M€, dont 63,460 M€ réalisés sur le budget principal. Les recettes correspondant aux actions menées s'établissent à 21,926 M€. 18,359 M€ sont titrés au budget principal.

. Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine, territoire entrepreneurial et solidaire

Faire de l'agglomération une métropole des savoirs est un des axes de travail retenu par la Communauté urbaine de Lyon et représente 3,278 M€ en charge nette (4,170 M€ en 2009). Plusieurs actions ont été menées en 2010 : dans le cadre du Contrat de projet Etat-Région, la réhabilitation du conservatoire national des arts et métiers (CNAM) constitue une dépense de 0,901 M€, pour la réhabilitation de locaux situé au 4, rue Ravier à Lyon 7°. L'Etat a apporté son concours financier à hauteur de 0,195 M€ en 2010. Par ailleurs, le soutien au pôle de recherche et d'enseignement supérieur de l'Université de Lyon a porté sur 0,834 M€. Autre action emblématique, le Forum libération financé à hauteur de 0,324 M€.

Le soutien au pôle d'innovation Cancéropôle prend la forme d'une participation aux frais de fonctionnement à hauteur de 0,500 M€ (0,399 M€ en 2009) et d'une subvention d'équipement d'un montant de 0,750 M€ (1,750 M€ en 2009). En outre, 3,847 M€ ont été consacrés aux pôles de compétitivité dont 1,582 M€ pour les projets de recherche et de développement de Lyonbiopôle santé.

De plus, les actions à destination du secteur de la mode ont permis notamment l'organisation des salons Print'Or (0,020 M€), de la Mode vintage (0,030 M€) et de la Griffes Lyonnaise (0,111 M€). Le Village des créateurs du passage Thiaffait a été soutenu à hauteur de 0,205 M€.

La production cinématographique est également un des atouts de l'agglomération lyonnaise qui justifie les efforts consentis pour valoriser l'Association européenne du film d'animation à hauteur de 0,200 €.

Les loyers et charges acquittés par la Communauté urbaine de Lyon pour le centre d'infectiologie à Lyon 7° (0,990 M€) ont été refacturés à l'association Lyonbiopôle, pour ce qui la concerne, à hauteur de 0,371 M€.

La Communauté urbaine de Lyon est également présente dans le domaine des nouvelles technologies propres. 0,179 M€ ont été consacrés au projet Cleantech, notamment pour mener à bien le projet de création d'une convention d'affaire entre le Chili et les acteurs économiques de l'agglomération (0,048 M€) et pour l'animation économique du secteur de la Porte des Alpes (0,064 €).

Le soutien au développement économique passe aussi par la valorisation des parcs technologiques de l'agglomération. L'entretien des terrains, espaces boisés ainsi que les contrats de maintenance du matériel et le paiement des fluides se sont élevés à 0,346 M€ en 2010.

Le développement de l'entrepreneuriat sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon (1,267 M€) se traduit également par le soutien d'initiatives concrètes engagées par des associations, la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers et le lancement d'études ou la participation à des salons.

La Communauté urbaine de Lyon appuie le développement du tissu local, notamment à travers la réalisation de voiries secondaires dans le cadre des opérations d'urbanismes en régie directe (2,648 M€ dont 2,373 M€ d'équipements sur le site de la ZAC du Parc de Gerland). Une subvention du budget principal participe à l'équilibre de cette opération pour un montant de 3,566 M€.

La Communauté urbaine de Lyon a concédé l'aménagement et l'équipement, à Rillieux la Pape, de la zone d'activités de Sermenaz à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) et à ce titre une subvention de 60 % du montant de ces équipements primaires a été versée à la SERL, soit 1,136 M€.

0,750 M€ ont financé les travaux de voirie et la construction de réseaux pour le plan d'aménagement d'ensemble (PAE) Mi-Plaine à Saint Priest.

Les autres paiements réalisés pour les zones industrielles ont été assurés pour la somme de 3,034 M€. 0,123 M€ constitue, en 2010, la participation reçue de la région Rhône-Alpes pour le jalonnement et la signalétique de la requalification des parcs et zones industrielles de Lyon sud-est.

Des avances remboursables, d'1 M€ chacune, ont été versées aux communes de Givors et de Grigny, pour les zones d'aménagement concerté (ZAC) qu'elles gèrent (VMC et Chantelot), en attendant la participation communautaire au bilan final de ces 2 opérations, dans la limite de 2 M€.

Des frais d'études, des acquisitions foncières et des travaux ont été engagés sur le site du Grand Montout, dans l'est lyonnais, pour 1,880 M€. Cette opération prévoit 3 projets indépendants : l'accès sud comprendra la création d'un site propre de transport en commun, l'accès nord permettra le passage du tramway T3 et le parking des Panettes à Meyzieu qui sera destiné au stationnement de 4 000 véhicules. La direction départementale de l'équipement (DDE) a versé la somme de 0,070 M€ afin de permettre la réalisation d'études d'accessibilité au Grand stade.

. Réaliser de grands projets structurants

La réalisation de grands projets structurants a constitué un investissement de 67,489 M€ et un produit de 4,615 M€.

En dépenses, 20,843 M€ sont mobilisés pour l'acquisition d'emprises foncières (4,949 M€) et le rachat d'équipements publics (PEP) de la ZAC Lyon Confluence à Lyon 2° (15,118 M€), ouvrages réalisés place des Archives, sur le prolongement du cours Bayard et la place nautique. Par ailleurs, la dépense concernant la construction du groupe scolaire Casimir Perier s'élève à 0,523 M€. La livraison de l'établissement, qui comprend également un équipement petite enfance et un centre de loisirs sans hébergement, est prévue pour la rentrée 2012.

21,465 M€ financent l'acquisition d'immeubles propriété de la Société anonyme de construction de la ville de Lyon (SACVL) dans le secteur Nexans Girondins à Lyon 7°. Cette opération assurera, dans le cadre du projet d'urbanisation du site, la création d'une ZAC. Cette dépense notable sur l'exercice contribue à l'évolution des actions pour le renforcement des centres urbains qui progressent de 236 % entre 2009 et 2010.

La déconstruction du Marché d'intérêt national (MIN) dans le quartier de Perrache à Lyon 2° a continué en 2010 pour un coût de 2,076 M€. Cette opération s'achèvera à la fin de l'année 2011.

Les travaux d'aménagement de la partie sud de la place Bellecour s'élèvent à 1,111 M€ ; ils font l'objet d'un appel de fonds à la Ville de Lyon, à hauteur de 2,320 M€, pour les ouvrages réalisés pour son compte.

Dans le cadre de la requalification du secteur Mazagran à Lyon 7°, pour ouvrir le quartier sur la perspective des quais du Rhône, des acquisitions foncières ont été réalisées à hauteur de 1,360 M€.

L'émergence du projet Carré de Soie à Vaulx en Velin s'est accompagnée d'aménagements de voiries et de la mise en œuvre d'une stratégie foncière qui a conduit à une dépense de 3,659 M€. En 2010, ce sont des achats de parcelles ciblées au sein du grand tènement des anciennes usines Tase, ou occupées par la Poste, l'entreprise RSTAT et la Banque alimentaire.

Des travaux de voiries ont été réalisés dans diverses communes de la Communauté urbaine, notamment à Lyon 9° voie nouvelle place de Paris et rue de Saint Cyr (0,917 M€), à La Tour de Salvagny pour la nouvelle place du marché (0,730 M€), à La Mulatière place Leclerc (0,483 M€), à Caluire et Cuire Grande rue de Saint Clair (0,342 M€), à Villeurbanne cours Emile Zola (0,230 M€), à Collonges au Mont d'Or hameau de Trèves de Pâques (0,173 M€) et à Charly place de la Mairie (0,171 M€). La ville de la Mulatière a été sollicitée à hauteur de 0,143 M€ pour le financement des ouvrages communaux réalisés pour son compte.

Cette autorisation de programme a également financé pour 2,461 M€ l'acquisition du tènement de la société Sovafim et des frais de démolitions, dans le secteur de la Saulaie à Oullins. Cette opération assurera en particulier la mise en œuvre d'un projet de pôle d'échange multimodal.

A Saint Priest, l'axe est-ouest, pour sa partie comprise entre le boulevard de Parilly et l'axe Minerve, a mobilisé une dépense de 1,567 M€. Il s'agit de travaux de voiries et d'aménagements paysagers s'intégrant à la coulée verte en liaison avec le Parc de Parilly.

Les opérations pour la dynamisation des centres urbains et les grands projets urbains les plus significatives sont celles du Centre à Tassin la Demi Lune (1,583 M€), de Castellane à Sathonay Camp (0,967 M€), du Triangle à Saint Priest (0,835 M€), le centre-ville d'Albigny sur Saône (0,686 M€), du Centre à Caluire et Cuire (0,476 M€), de l'ex Berthelot à Lyon 8° (0,454 M€) et des Jardins de la Buire à Lyon 3° (0,221 M€). Des cessions de terrains sont intervenues également, générant des recettes pour la Communauté urbaine : 1,166 M€ en ce qui concerne la ZAC du Centre à Tassin la Demi Lune et 3,190 M€ sur le secteur Carré de Soie à Vaulx en Velin.

La Communauté urbaine poursuit la transformation du territoire, notamment par le versement de participations à des aménageurs intervenant sur les grands projets urbains.

La Communauté urbaine a versé à la société publique locale d'aménagement (SPLA) Lyon Confluence, pour l'année 2010, la somme de 7,500 M€ de participation au bilan de la ZAC Confluence.

Pour l'aménagement de la ZAC Quartier nord de l'Industrie à Vaise, la participation de la Communauté urbaine, versée à la SERL s'est élevée à 2,000 M€. A Saint Priest, pour la ZAC du Triangle, l'office public d'habitat a, quant à lui, perçu 3,740 M€ de participation communautaire. Pour les ZAC Castellane à Sathonay Camp et Bon Lait à Lyon 7°, ont été respectivement versés 1,568 M€ et 1,416 M€. Parallèlement, des soldes positifs des bilans de ZAC ont été reversés à la Communauté urbaine par les aménageurs : 1 M€ en ce qui concerne la ZAC du Tonkin 2 à Villeurbanne, 1,8 M€ pour la ZAC Saint Clair à Caluire et Cuire.

Le renforcement des centres urbains est l'une des priorités que s'est fixée la Communauté urbaine : restructuration du Centre-ville à Décines Charpieu (4,055 M€), à Tassin la Demi Lune (2,617 M€), à Irigny (1,200 M€).

La Communauté urbaine de Lyon s'est, par ailleurs, engagée sur le projet européen concerto Renaissance, avec le versement d'une subvention de 0,691 M€ en 2010.

. Développer le rayonnement international de la métropole

Le plan de mandat 2008-2014 réaffirme l'intérêt d'un tronçon ouest du périphérique s'inscrivant dans le cadre d'un schéma multimodal d'organisation des déplacements à l'échelle de l'agglomération en cohérence avec le Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL). En 2010, les frais d'études et l'acquisition de terrains s'élèvent à 0,919 M€.

Les dépenses d'investissement pour le développement du rayonnement international sont réalisées pour la somme de 5,181 M€. Il s'agit, en particulier, de la prise en charge des frais d'études pour le réaménagement du boulevard du Valvert à Tassin la Demi Lune, soit 0,101 M€ et des travaux de voirie pour les accès au site d'Eurexpo à Chassieu (0,103 M€).

La subvention d'équipement à la ville de Villeurbanne pour la restructuration du Théâtre national populaire (TNP) a été payée pour 3,918 M€. Ces travaux consistent à construire une extension à l'arrière du TNP, rue Louis Becker et à restructurer la salle de spectacles pour une amélioration du confort visuel, auditif et thermique. La Communauté s'est engagée pour ce projet à hauteur de 5,470 M€.

Dans un souci de cohérence sur l'ensemble du territoire communautaire et de lisibilité des interventions en matière touristique, le transfert de la compétence tourisme à la Communauté urbaine de Lyon a été effectué. Pour l'Office du tourisme intercommunal qui contribue à faire connaître Lyon et son agglomération sur le territoire national et à l'étranger, la participation de la Communauté urbaine a été de 4,210 M€ en 2010, à laquelle s'est ajoutée une subvention d'équipement de 0,140 €. L'Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) a bénéficié, quant à elle, de 1,100 M€ pour faire connaître le label Only Lyon. La taxe de séjour perçue par la Communauté urbaine a représenté 2,075 M€ en 2010.

La Communauté urbaine de Lyon est à l'origine de plusieurs projets culturels à vocation populaire et de renommée internationale comme la Biennale de la danse (2,196 M€) et le Festival du cinéma initié en 2009 (0,990 M€).

Mieux connecter la métropole au monde *via* les télécommunications est un objectif de la mission numérique, dotée de 0,720 M€, pour laquelle la Communauté urbaine a décidé de soutenir l'Espace numérique entreprises à hauteur de 0,293 M€.

II - 2° - b - Construire une métropole à dimension humaine

Axes du plan de mandat (en M€)	Dépenses		Evolution (en %)	Recettes		Evolution (en %)
	CA 2009	CA 2010		CA 2009	CA 2010	
Construire une métropole à dimension humaine	120,765	116,201	- 4 %	45,637	55,108	21 %
Favoriser la mixité	36,846	35,709	- 3 %	12,858	5,870	- 54 %
Favoriser le renouvellement des grands quartiers d'habitat social et leur intégration dans le projet urbain du territoire	31,171	33,959	9 %	7,012	4,560	- 35 %
Développer l'accès à la ville et désenclaver les populations	5,674	1,751	- 69 %	5,847	1,311	- 78 %
Promouvoir une politique du logement équilibrée	74,220	72,120	- 3 %	32,360	48,759	51 %
Maintenir l'attractivité de l'agglomération par une réponse adaptée aux besoins en logement	21,206	26,183	23 %	15,357	20,233	32 %
La mise en œuvre du droit au logement	53,015	45,937	- 13 %	17,003	28,527	68 %
Construire un dialogue permanent avec les élus et les citoyens	8,420	7,500	- 11 %	0,002	0,003	105 %
Construire un dialogue permanent avec les élus et les citoyens	8,420	7,500	- 11 %	0,002	0,003	105 %

Promouvoir la solidarité à travers le monde	1,279	0,871	- 32 %	0,417	0,475	14 %
Aider au développement économique, au-delà de l'appui à la gouvernance	0,696	0,542	- 22 %	0,168	0,474	182 %
Mobiliser les acteurs Lyonnais autour de la solidarité	0,583	0,329	- 44 %	0,249	0,001	- 100 %

La Communauté urbaine de Lyon souhaite encourager la mixité dans les grands quartiers d'habitat social, promouvoir l'installation de nouveaux centres d'activité, favoriser une offre de logements variée et équilibrée sur tout le territoire. Elle accompagne ces opérations en partenariat avec l'Etat et la région Rhône-Alpes. Elle a également le souci de faire vivre de nombreuses instances favorisant les échanges et l'écoute des élus et des habitants.

Les investissements 2010 ont représenté 83,589 M€ en dépenses et 34,737 M€ en recettes.

Pour les dépenses de fonctionnement, 32,612 M€ ont été réalisés tandis que 20,371 M€ étaient encaissés en recette.

. Favoriser la mixité

Sur ce périmètre, 24,767 M€ sont réalisés sur des opérations de développement social urbain, de renouvellement urbain (ORU) ou pour les grands projets de ville (GPV). 3,788 M€ ont été réalisés en recettes.

La réalisation d'ouvrages confiés en mandat de travaux concerne en particulier les aménagements aux abords de la Maison de la jeunesse et de la culture (MJC) à Rillieux la Pape (0,536 M€) et ceux du quartier Ecoïl sous la Combe à Vaulx en Velin (0,450 M€). Les bénéficiaires de ces équipements les financent respectivement à hauteur de 0,283 M€ et 1,280 M€.

La Communauté urbaine a mené les travaux paysagers, de signalisation et de voirie des avenues Gabriel Péri et Salvador Allende à Vaulx en Velin pour un montant de 2,551 M€. La maîtrise foncière à Oullins rue Pierre Sépard et à La Mulatière rue Gabriel Péri dans le cadre du projet Yzeron Sépard s'est poursuivie avec l'achat de bâtiments et la démolition des immeubles les plus vétustes (0,898 M€). Par ailleurs, les opérations de développement social urbain (DSU) sur le quartier de l'Arsenal à Saint Fons ont mobilisé 0,957 M€.

Les principales opérations pour les Grands projets de ville (GPV) menées en 2010 concernent particulièrement la commune de Vénissieux avec la ZAC de Vénissy (5,122 M€), l'Ilot du Cerisier (1,236 M€), la voie nouvelle V19 (0,717 M€) et le quartier Max Barel 2 (0,578 M€), ainsi que la commune de Rillieux la Pape pour le parking du Bottet pour 0,536 M€.

Depuis 1973, les quartiers des Essarts, des Charmilles, une grande partie de la commune de Bron ainsi que le quartier Mermoz à Lyon 8° sont traversés par l'autoroute A 43 qui génère trafic et nuisances. Une réflexion globale depuis plusieurs années a conduit à envisager une opération d'aménagement visant à redonner un caractère urbain à cet axe majeur de l'agglomération. En 2010, la première étape s'est traduite par la démolition du viaduc Mermoz-Pinel, la réduction des voies automobiles et la transformation de l'axe Mermoz traversant les quartiers en un véritable boulevard urbain pour un coût de 5,976 M€.

Le renouvellement urbain dans le quartier du Terrailon à Bron qui organise en particulier la densification des 2 copropriétés Caravelle et Terrailon, a conduit à financer des acquisitions immobilières et à engager des frais de démolitions et d'aménagements sur ces constructions pour la somme de 3,034 M€. Une subvention de 1,161 M€ a également été versée dans ce cadre à l'organisme HLM Alliade Habitat. Des subventions ont été reçues pour 1,244 M€, de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) (1,006 M€) et du département du Rhône (0,238 M€).

Le renouvellement des quartiers d'habitat social et leur intégration dans le projet urbain du territoire concerne également les grands ensembles du plateau de La Duchère à Lyon 9° et de la ZAC Vénissy à Vénissieux, pour lesquels la participation communautaire versée à la SERL est respectivement de 1,994 M€ et 1,613 M€. Dans le même temps, une cession de terrain sur ce site générerait une recette de 1,063 M€, tandis que la région Rhône-Alpes allouait à la Communauté urbaine une participation de 0,543 M€.

La gestion sociale urbaine de proximité dans les quartiers de développement solidaire urbain a bénéficié de subvention s'élevant à 0,490 M€ pour 2010 et, dans le même temps, les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) ont été soutenus à hauteur de 1,416 M€.

. Promouvoir une politique de logement équilibrée

Au total, 69,6 % des sommes acquittées en section d'investissement pour construire une métropole à dimension humaine concernent les actions relatives à la politique du logement, soit 58,166 M€ ; les recettes correspondantes s'établissent à 30,949 M€, soit un pourcentage de 89 %.

Par délibération du 23 janvier 2006, le Conseil a approuvé le principe de la délégation des aides à la pierre de l'Etat à la Communauté urbaine de Lyon. Les conventions et leurs avenants, pour les programmes annuels, définissent l'attribution des aides publiques, à l'exception des financements de l'ANRU. Les subventions d'équipement versées par la Communauté urbaine pour les actions dédiées au logement social, aides à la pierre et parc privé, atteignent 28,030 M€ en 2010. L'Etat participe, sur ce domaine de compétence, pour 27,594 M€ et la région Rhône-Alpes apporte son soutien avec 2,737 M€.

La collectivité a également acquis des immeubles du domaine privé pour 23,303 M€ pour le réaménagement des logements sociaux et la gestion de son parc immobilier.

De plus, l'aménagement des terrains pour les aires d'accueil des gens du voyage, la maintenance de ces sites et les subventions d'équipement versées ont engendré des dépenses à hauteur de 2,304 M€, financées par des subventions de l'Etat, pour un montant de 0,581 M€. La gestion en elle-même des aires d'accueil des gens du voyage sur l'agglomération a entraîné des coûts de fonctionnement à hauteur de 1,284 M€ compensés pour moitié par les recettes encaissées : redevances (0,289 M€) et subventions diverses (0,465 M€).

Par délibération n° 2005-2411 du 17 janvier 2005, la Communauté urbaine de Lyon a décidé de soutenir les actions de relogement des familles de gens du voyage sédentarisées. Une aide aux communes de Villeurbanne (0,240 M€) et Chassieu (0,104 M€) est apportée sous forme de subvention d'équipement.

Le Pass foncier, initié par le plan de relance 2009 pour l'aide à l'accession à la propriété des ménages à revenus modestes ou moyens, a fait l'objet d'un versement de subventions d'équipement aux particuliers pour 2,983 M€. Depuis 2009, l'apport communautaire à ce dispositif national a représenté 3,120 M€. Cette aide est fixée à 3,316 M€ ; les derniers paiements seront effectués en 2011.

La mise en œuvre du droit au logement a conduit la Communauté urbaine de Lyon à participer à des actions en matière d'opération programmée d'amélioration de l'habitat, des études et diverses prestations pour un montant de 1,567 M€ en 2010, pour lesquelles l'Etat et les communes ont versé 0,470 M€. L'observatoire du logement a, quant à lui, bénéficié d'une subvention de l'Etat de 0,268 M€ pour 2010.

0,296 M€ a été consacré à des frais d'études pour la mission Carré de Soie, 0,249 M€ pour la mission Gerland.

Les loyers des baux emphytéotiques consentis aux organismes HLM ont représenté une recette de 16,133 M€ en 2010.

. Construire un dialogue permanent avec les élus et les citoyens

Les frais engagés en investissement concernent en particulier la révision du plan local d'urbanisme (PLU) et le lancement d'études annexes (0,628 M€), actions qui concourent au dialogue permanent avec les élus et les citoyens.

4,027 M€ ont été consacrés à la communication et à la concertation sur les projets, dont 0,309 M€ identifiés sur cet axe politique et le reste affecté aux axes politiques auxquels ils se rapportent, comme par exemple 0,764 M€ pour l'achat d'espaces publicitaires auprès des clubs sportifs.

La participation financière allouée par la Communauté urbaine à l'Agence d'urbanisme s'élève à 4,456 M€ pour l'année 2010 (4,505 M€ en 2009). Dans le même temps, le Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL) a bénéficié, comme en 2009, de 1,236 M€.

La Communauté urbaine de Lyon a consacré 1,282 M€ en charge nette à la promotion de la solidarité à travers le monde (1,176 M€ en 2009) dont 0,812 M€ de subventions mobilisés sur des opérations de coopération décentralisée, réalisées dans le cadre du Fonds Eau, pour l'accessibilité à l'eau potable (0,501 M€) et l'évacuation des eaux usées (0,310 M€).

II - 2° - c - Faire de l'environnement un moteur de développement

Axes du plan de mandat (en M€)	Dépenses		Evolution (en %)	Recettes		Evolution (en %)
	CA 2009	CA 2010		CA 2009	CA 2010	
Faire de l'environnement un moteur du développement	593,999	635,262	7 %	130,990	134,707	3 %
Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement	299,879	324,362	8 %	49,700	60,058	21 %
Encourager l'usage des transports en commun	147,370	140,385	- 5 %	5,304	8,024	51 %
Faciliter les échanges entre les différents pôles urbains	1,517	7,203	375 %	0,047	0,001	- 97 %
Adapter l'offre des réseaux existants (routes, transports en commun (TC), vélos, etc.) aux besoins de mobilité de proximité	39,122	48,293	23 %	11,661	12,651	8 %
Soutenir le développement de nouvelles mobilités urbaines	21,438	18,053	- 16 %	0,255	0,247	- 3 %
Maintenir en état le réseau, prendre en compte les obligations réglementaires (notamment dans le domaine de la sécurité des déplacements)	89,572	107,410	20 %	32,433	39,134	21 %
Offrir une mobilité facilitée pour tous	0,862	3,017	250 %	-	-	
Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles	37,173	27,885	- 25 %	26,745	11,878	- 56 %
Conjuguer reconquête urbaine et nature en ville	34,481	22,833	- 34 %	26,745	10,370	- 61 %
Valoriser les espaces naturels et agricoles	2,692	5,051	88 %	-	1,508	
Gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces communautaires	106,136	107,562	1 %	21,730	25,171	16 %
Mettre en œuvre le plan d'actions 2007-2017	75,191	69,959	- 7%	21,340	24,289	14 %
Développer une approche globalisée de la propreté, dans une logique de résultat et de partenariat	30,945	37,603	22 %	0,389	0,882	126 %
Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme	112,555	126,735	13 %	32,637	37,529	15 %
Préserver les milieux aquatiques et la ressource en eau pour tous les usages	2,551	2,536	- 1 %	2,899	3,193	10 %
Garantir l'alimentation en eau potable de la population de la Communauté urbaine	10,121	9,624	- 5 %	2,041	2,235	10 %
Lutter contre les pollutions de toute nature	89,889	105,579	17 %	26,032	30,512	17 %
Maîtriser des eaux pluviales urbaines et périurbaines	9,993	8,994	- 10 %	1,665	1,588	- 5 %
Améliorer la connaissance, les suivis et les évaluations de l'agglomération sur l'homme et son environnement	-	0,001		-	-	

Diminuer les consommations énergétiques, augmenter la part des énergies renouvelables et réduire les émissions de gaz à effet de serre	10,789	10,461	- 3 %	0,149	0,071	- 53 %
Développer une politique de réduction des consommations d'énergie	3,201	2,631	- 18 %	0,004	0,001	- 78 %
Promouvoir les énergies renouvelables	-	0,000		0,017	0,018	10 %
Créer un effet d'entraînement à l'échelle de l'agglomération	2,940	3,079	5 %	0,128	0,051	- 60 %
S'adapter aux évolutions climatiques déjà en cours	4,648	4,750	2 %	0,001	-	- 100 %
Garantir un environnement sain et prévenir les risques	27,467	38,258	39 %	0,029	0,001	- 96 %
Réduire les nuisances et prévenir les risques	27,467	38,258	39 %	0,029	0,001	- 96 %

Faire de l'environnement un moteur de développement, c'est encourager l'usage des transports en commun, par la contribution au SYTRAL pour son fonctionnement, l'accompagnement des travaux de la ligne de tramway, comme de la ligne de Trolleybus et par le partenariat SNCF-RFF Région pour le projet REAL. C'est aussi valoriser la place de la nature dans l'agglomération lyonnaise en réaménageant les rives de la Saône et en soutenant les projets nature sur tout le territoire.

Il s'agit avant tout de rechercher la réduction des déchets à la source, de limiter l'incinération et d'augmenter la valorisation au meilleur coût. Cette stratégie se met en œuvre, notamment avec la réalisation des déchèteries supplémentaires pour mieux desservir l'ensemble des habitants avec un entretien régulier de l'usine d'incinération pour maintenir une bonne qualité de rejet d'air et de production de chaleur.

La politique de gestion du cycle urbain de l'eau sur le long terme est portée par 3 budgets communautaires : le budget principal pour la maîtrise des eaux pluviales ou la gestion des ruisseaux, le budget annexe des eaux pour garantir l'alimentation en eau potable de la population ainsi que la préservation de la ressource et le budget annexe de l'assainissement pour le traitement des eaux usées dans des usines créées et mises en normes.

Le respect de l'environnement passe par la diminution des consommations énergétiques, l'augmentation des énergies renouvelables et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Toutes ces mesures permettent de garantir un environnement sain et la prévention des risques, notamment par la qualité de l'air et la protection contre les risques naturels et technologiques.

L'ensemble de ces domaines d'intervention mobilise en investissement 289,373 M€ de dépenses et cumule 42,951 M€ de recettes.

En section de fonctionnement, les dépenses représentent 345,889 M€ et les recettes 91,757 M€.

. Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement

La part pour le développement de la mobilité pour tous s'établit à 149,299 M€ de dépenses d'investissement et 8,129 M€ de recettes pour cette section.

Il s'agit d'aides accordées sous forme de subvention d'équipement pour 19,908 M€. Les opérations mobilisant d'importants crédits de paiement sont en particulier le centre de maintenance TGV de la Guillotière à Lyon 7° (12 M€), dans le cadre du projet REAL la modernisation de la ligne de l'ouest Lyonnais Saint Paul-Saint Bel (2,799 M€), l'aménagement de la gare de la Part-Dieu (0,279 M€) et de la halte ferroviaire place Jean Macé à Lyon 7° (0,673 M€). Ces opérations de dépenses entraînent des versements à la SNCF et à Réseau ferré de France (RFF) pour 15,958 M€.

3,862 M€ subventionnent la construction de parcs de stationnement objets d'une délégation de service public. Il s'agit en particulier des versements à Lyon-Parc Auto (LPA) pour le parking Gros Caillou à Lyon 4° (1,371 M€) et à Omniparc pour le parc Perrache-Archives à Lyon 2°, objet d'un surcoût de construction (1,213 M€). La gestion des parcs de stationnement a généré des recettes à hauteur de 5,045 M€ en 2010, et des dépenses pour 1,973 M€, dont 1,053 M€ concernent le parking Narcisse Bertholley à Oullins et 0,912 M€ de redevance versées à Voies navigables de France (VNF) pour les parcs Saint Jean et du quai Saint Antoine à Lyon.

Il s'agit aussi de dépenses d'équipement qui constituent les actifs des budgets principal et annexe des eaux et de l'assainissement pour 129,293 M€.

Le programme annuel de maintenance des ouvrages d'arts (2,525 M€) ainsi que le renouvellement des tunnels en régie 2010-2014 (2,041 M€) entraînent un total de 4,566 M€ de dépenses.

La sécurisation des ouvrages d'art, notamment les tunnels et les trémies (34,631 M€), ainsi que le gros entretien et renouvellement du BPNL (7,835 M€) ont engendré des dépenses de 42,466 M€. Celles-ci concernent essentiellement les tunnels de la Croix-Rousse avec le creusement de la galerie de sécurité démarrée en septembre 2010 (25,591 M€), la trémie Brotteaux-Servient (2,885 M€) et le tunnel sous Fourvière (0,623 M€), chantier qui reçoit un concours de l'Etat à hauteur de 0,476 M€.

Dans le domaine de la voirie, les investissements réalisés sont conséquents pour des opérations globalisées. 205 opérations de grosses réparations de voirie ont été achevées en 2010 pour une surface de 270 419 mètres carrés. Les travaux de proximité pour les réparations des voies les plus dégradées ont mobilisé 10,978 M€. Les interventions décidées dans le cadre de la voirie de proximité ont engendré 15,973 M€ de dépenses. Les communes membres ont bénéficié de 5,011 M€ d'aménagements adaptés au titre du fonds d'initiative communale (FIC) dont 0,136 M€ qu'elles ont financés. A ce titre, 183 opérations ont été réalisées. Les tiers bénéficiaires des aménagements d'entrées charretières ont participé à la réalisation des travaux pour la somme de 0,624 M€.

77 chantiers d'aménagements de voirie pour les sites propres, petits aménagements de voirie (PAV) au bénéfice du SYTRAL constituent une dépense de 3,140 M€ à rapprocher des recettes de l'exercice (4,118 M€). Il cofinance le coût hors taxe des travaux, augmenté des frais financiers pour le portage de la TVA.

Des mandats de travaux sont également confiés à la Communauté urbaine pour favoriser les déplacements partagés dans l'agglomération : 0,668 M€ sont encaissés en 2010 dans le cadre de la participation du SYTRAL pour l'aménagement de la place Jules Ferry à Caluire et Cuire (0,598 M€) et celle de la Communauté de communes de la Vallée du Garon (0,070 M€) pour l'aménagement du chemin de Rossignol à Charly.

La compétence en matière de transport urbain de la Communauté urbaine est assurée par le SYTRAL, à qui la Communauté urbaine de Lyon a versé une contribution de 121,358 M€ en 2010 (120,958 M€ en 2009).

Le maintien en état du réseau existant, en prenant en compte les obligations réglementaires, notamment dans le domaine de la sécurité des déplacements, amène la Communauté urbaine de Lyon à assurer la gestion du BPNL à hauteur de 11,433 M€ correspondant aux charges d'exploitation (5,711 M€ en 2010, 5,701 M€ en 2009), aux frais de personnel (3,923 M€ en 2010, 3,390 M€ en 2009), au reversement au département de la moitié des recettes de péage en charge nette (5,722 M€ en 2010, 7,722 M€ en 2009). Les titres de passage concernant le péage permettent à la Communauté urbaine de Lyon d'encaisser 28,330 M€, à comparer à 25,754 M€ en 2009.

En 2010, la Communauté urbaine a apporté son soutien au développement des nouvelles mobilités urbaines, à concurrence de 0,676 M€ (0,697 M€ en 2009) par le versement de subventions à des associations comme la Maison du Vélo (0,046 M€) ou Pignon sur rue (0,100 M€) et en réalisant des études multimodales (0,166 M€). A pu également être poursuivi le travail mené pour mieux articuler les rythmes de vies (vies familiale, sociale, professionnelle, citoyenne, personnelle), à l'échelle d'un territoire (0,198 M€), pour lequel la Communauté urbaine de Lyon a reçu une subvention de 0,066 M€ de l'Etat et de la Région.

L'opération mobilier urbain incluant le marché avec la société JC Decaux, y compris le service Velo'v, permet de dégager une recette nette de 1,288 M€.

. Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles

La maîtrise de l'étalement urbain, la valorisation des espaces naturels et agricoles sont des éléments importants pour la Communauté urbaine. L'investissement communautaire totalise 25,616 M€ de dépenses et 8,710 M€ de recettes. Les dépenses et recettes de fonctionnement représentent respectivement 2,268 M€ et 3,168 M€.

Ce poste comprend la constitution de réserves foncières pour un montant de 11,075 M€ ainsi que les acquisitions pour le compte des communes ou de bailleurs sociaux pour 6,892 M€. Ces acquisitions ont bénéficié d'un financement de 5,189 M€. D'autres recettes correspondent à des annuités encaissées pour des ventes foncières accordées en paiement différé (1,386 M€). Les produits de cession liés aux réserves foncières (hors logement social) ont rapporté 2,742 M€ en 2010, enregistrant une baisse de 5,227 M€ par rapport à 2009.

La Communauté urbaine s'engage sur des opportunités foncières spécifiques, en particulier l'acquisition de terrains cédés par l'Etat de l'aéroport Bron/Saint Priest (2,637 M€). Dans le cadre du projet Anneau Bleu, les travaux sur les berges du canal de Jonage et du pont de la Sucrierie ont mobilisé 2,054 M€. Ce projet reçoit les financements de EDF (0,863 M€), de la Compagnie nationale du Rhône (0,229 M€), de la région Rhône-Alpes (0,113 M€) et du Syndicat intercommunal du canal de Jonage qui a confié à la Communauté urbaine l'aménagement du réseau de circulation en mode doux (0,260 M€). Pour pouvoir conjuguer urbanité et nature en ville, la Communauté urbaine de Lyon continue son action de reconquête urbaine des rives de la Saône. Elle a effectué 1,624 M€ de dépenses en investissement.

Le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc de Miribel-Jonage (SYMALIM) cherche à valoriser les espaces naturels et agricoles sur le territoire de la Communauté urbaine et bénéficie, à ce titre, d'une subvention de fonctionnement de 1,109 M€ de la part de la Communauté urbaine de Lyon (1,089 M€ en 2009).

. Gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces communautaires

Le recyclage et la valorisation des déchets sont des objectifs du plan d'actions stratégiques pour la gestion durable des déchets 2007-2017. Les enjeux de ce plan sont de valoriser les déchets, limiter le recours à l'incinération et maîtriser les coûts. Cette gestion a permis la réalisation de dépenses d'investissement pour 7,657 M€. 3,712 M€ ont été consacrés à l'acquisition de 18 bennes à ordures ménagères et leur équipement. Le parc est constitué de 100 véhicules. 2,992 M€ ont été utilisés pour le plan de maintenance et gros entretien de l'usine d'incinération de Lyon-sud exploitée en régie directe.

Pour le maintien de la propreté urbaine, la Communauté urbaine de Lyon s'est engagée financièrement, en 2010, à hauteur de 37,603 M€ contre 30,945 M€ en 2009.

62,302 M€ ont participé à la mise en œuvre du plan d'actions stratégique 2007-2017 pour la collecte et le traitement des ordures ménagères (67,789 M€ avaient été dépensés en 2009).

La vente de matériaux collectés, les prestations des centres de tris, la vente d'énergie et le soutien financier à la valorisation des déchets ont permis à la Communauté urbaine de Lyon d'encaisser 24,289 M€ de recettes en 2010 (21,324 M€ en 2009).

. Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme

La gestion du cycle urbain de l'eau sur le long terme au budget principal a pour but la maîtrise des eaux pluviales et la gestion des ruisseaux. 103,539 M€ d'investissements sont financés sur les 3 budgets de la Communauté (principal, eaux et assainissement). Les recettes correspondantes représentent une ressource de 26,112 M€ dont 1,926 M€ de TVA récupérée sur les dépenses relatives à la production et la distribution de l'eau potable.

Au budget principal, les 2,258 M€ dépensés et les recettes titrées pour 0,109 M€ concernent les actions pour la gestion des eaux pluviales et des ruisseaux, l'extension et la maintenance du réseau hydraulique. Les ouvrages construits pour la récupération des eaux pluviales mobilisent un crédit de 0,150 M€. Un financement de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse est reçu pour l'étude hydro-biologique de la nappe du ruisseau de la Mouche à Irigny, soit 0,007 M€. Les aménagements hydrauliques pour le ruisseau du Ravin, au nord-ouest de l'agglomération, ont été assurés pour 0,025 M€. Cette opération est subventionnée par la région Rhône-Alpes (0,094 M€) et par les communes concernées (0,008 M€).

La construction de l'ouvrage de rétention La Beffe à Dardilly se poursuit avec les travaux des bassins quartier de Montcourant (0,994 M€) comme les ouvrages de Parilly à Saint Priest (0,404 M€).

Au budget annexe des eaux, à la section d'investissement, les dépenses réalisées ont pour but la garantie de l'alimentation en eau potable de la population et la préservation de cette ressource.

11,040 M€ ont été mobilisés sur ce budget. 3,367 M€ de recettes d'investissement ont été constatées à la fin 2010 : il s'agit du produit calculé sur les droits de TVA récupérés auprès des fermiers (1,926 M€), des participations reçues de l'Agence de l'eau (0,924 M€) et de tiers (0,517 M€), en particulier le SYTRAL pour les travaux induits par le tracé des lignes de trolleybus C1, C2, Part-Dieu, Caluire et Cuire et Rillieux la Pape (0,406 M€).

En 2010, la Communauté urbaine de Lyon a consacré 7,549 M€ pour la mise en conformité et l'extension des réseaux d'eau potable dont 0,636 M€ pour le plan de relance. Les actions pour la sécurisation de la ressource en eau potable sont réalisées pour un montant de 0,360 M€ et la sécurisation en distribution d'eau pour la somme de 1,894 M€. Des crédits ont été mobilisés pour des opérations spécifiques comme à Saint Priest sur le site de Renault Trucks (0,238 M€) et les installations sous diverses rues (0,309 M€) ou à Cailloux sur Fontaines, pour le réseau sous la route du Grand Guillermet (0,114 M€).

Le budget annexe de l'assainissement retrace les dépenses réalisées pour la collecte et le traitement des eaux usées, la construction, la rénovation et la mise aux normes des stations d'épuration. L'investissement communautaire 2010 s'établit à 90,241 M€ en dépenses et 22,635 M€ en recettes.

Les conceptions, les réalisations et les mises en service des stations d'épuration font toujours l'objet de paiements en acomptes. Ils sont de 64,044 M€ et concernent, pour une part significative, les ouvrages de la Feyssine à Villeurbanne (30,700 M€), de Saint Fons (27,522 M€), de Neuville sur Saône (3,605 M€). L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse a subventionné ces équipements à hauteur de 18,846 M€ et globalement de 22,462 M€ sur l'ensemble des investissements réalisés. EDF a également versé une subvention de 0,161 M€ au titre de la maîtrise de la demande en énergie pour la station de Saint Fons.

2,389 M€ sont mobilisés pour les travaux du collecteur nord de Vaulx en Velin. Cet ouvrage, qui a pour fonction de protéger la ressource en eau de la Communauté urbaine et des inondations des communes de Vaulx en Velin et de Villeurbanne, est également subventionné par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 1,049 M€ en 2010.

La Communauté urbaine a également investi 7,185 M€ pour la maintenance et le renouvellement de son réseau. Cette dépense comprend le plan de relance 2009 qui se poursuit à concurrence de 0,417 M€.

Plusieurs chantiers sont lancés sur le territoire communautaire pour l'extension ou le renforcement des conduites d'eaux usées. Au titre de 2010, il s'agit en particulier du renforcement des réseaux du quartier Charreard à Vénissieux (0,996 M€), de la restructuration des réseaux sur la commune de Meyzieu (0,813 M€), à Vaulx en Velin et Villeurbanne quartier Carré de Soie (0,765 M€) et à Saint Priest sur le site Renault Trucks (0,633 M€). La réalisation de l'ouvrage de rejet au Rhône de l'émissaire de la Plaine de l'Est à Villeurbanne se poursuit (3,886 M€).

Les branchements à la demande de tiers ont été réalisés pour la somme de 4,078 M€. Cette dépense d'investissement est à rapprocher du produit des redevances de raccordement, enregistré en section d'exploitation, compte 704, et qui représente 7,840 M€ en 2010. Cette somme est enregistrée sous cette autorisation de programme et celle relative au bon fonctionnement des services.

La Communauté urbaine de Lyon s'est engagée à lutter contre les pollutions de toute nature, notamment en s'assurant du bon fonctionnement des stations d'épuration (19 M€ en 2010 ; 21 M€ en 2009). La préservation des milieux aquatiques et la ressource en eau pour tous les usages bénéficient d'un montant de 2,496 M€ en légère baisse par rapport à 2009 (2,551 M€).

Dans le même temps, des subventions d'exploitation et la vente sur réseaux existants représentent une recette de 11,417 M€.

. Diminuer les consommations énergétiques, augmenter la part des énergies renouvelables et réduire les émissions de gaz à effet de serre

Le respect de l'environnement passe par la diminution des consommations énergétiques, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'augmentation de la part des énergies renouvelables. En investissement, 2 065 arbres d'alignement ont été plantés (1,820 M€) et, au total, 2,769 M€ ont été consacrés à l'entretien des arbres d'alignement.

La deuxième tranche de végétalisation du Centre d'échange Lyon Perrache est menée (0,188 M€). La première tranche de rénovation des chaufferies a été mise en œuvre dans le cadre du plan de relance pour l'économie d'énergie, sur le patrimoine immobilier communautaire accueillant des services urbains (0,113 M€).

La Communauté urbaine souhaite créer un effet d'entraînement à l'échelle de l'agglomération en matière d'écologie urbaine et, pour cela, elle participe à différents programmes initiés par des associations locales, ou à son initiative, pour un montant qui atteint au total 2,892 M€ en 2010.

Le développement d'une politique de réduction des consommations d'énergies sur le territoire de la Communauté urbaine et l'adaptation aux évolutions climatiques déjà en cours se traduit par un coût respectif de 2,518 M€ et 0,161 M€.

. Garantir un environnement sain et prévenir les risques

Pour réduire les nuisances et prévenir les risques, la Communauté urbaine contribue au fonctionnement du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), à hauteur de 27,259 M€ pour 2010. Par ailleurs, la signature d'une convention de règlement financier avec le SDIS, mettant fin au litige sur l'estimation des avantages acquis lors du transfert des personnels intervenu en 1999, portant sur 27,937 M€, a donné lieu à un premier versement de 10,742 M€ en 2010. Les paiements s'échelonnent pour 2,9 M€ jusqu'en 2016 (délibération n° 2010-1590 du 28 juin 2010).

II - 2° - d - Assurer le bon fonctionnement des services de la Communauté urbaine de Lyon

Axes du plan de mandat (en M€)	Dépenses		Evolution (en %)	Recettes		Evolution (en %)
	CA 2009	CA 2010		CA 2009	CA 2010	
Assurer le bon fonctionnement des services de la Communauté urbaine de Lyon	267,720	270,295	1 %	86,661	86,783	0 %
Assurer le bon fonctionnement des services de la Communauté urbaine de Lyon	267,720	270,295	1 %	86,661	86,783	0 %

Le fonctionnement des services doit être assuré par une part des budgets consacrée aux dépenses de logistique, aux moyens techniques et à la maintenance du patrimoine de la collectivité afin d'améliorer l'activité générale de la Communauté urbaine de Lyon, en particulier dans le cadre des missions assurées par les services urbains.

Il en résulte qu'une enveloppe de dépenses d'investissement est réalisée pour 23,521 M€ et 1,017 M€ de recettes sont titrées. La part des dépenses récurrentes pour le renouvellement des moyens généraux et le gros entretien des bâtiments et locaux communautaires s'établit à 16,063 M€.

Les principales dépenses de ce périmètre ont été le renouvellement des postes et applications informatiques pour 3,884 M€, avec le projet "Gestion des réclamations communautaires" (GRECO) (0,517 M€), le projet "Filigrane" relatif au nouveau progiciel achat-finances (0,297 M€), le projet "Cigogne" pour la refonte des outils de saisie dans le Système d'information géographique de l'assainissement (0,265 M€).

2,266 M€ ont été mobilisés pour le remplacement des véhicules légers et utilitaires et pour leurs aménagements. 81 véhicules roulants toutes catégories ont été acquis au budget principal, 26 véhicules utilitaires au budget annexe de l'assainissement. 45 fourgons ont été aménagés par le garage communautaire. Le parc compte aujourd'hui 155 véhicules légers à disposition des services communautaires.

Les autres actions 2010 concernent le gros entretien des bâtiments communautaires et des dépôts des services urbains, la mise aux normes des installations existantes (7,142 M€), en particulier pour l'hôtel de Communauté (0,631 M€), pour le patrimoine communautaire (1,676 M€) et le centre d'échange de Lyon-Perrache (0,114 M€). Le gros œuvre pour la construction d'un centre de viabilité hivernale et du dépôt de nettoyage sur le site des Deux Amants à Lyon 9° mobilise également 1,500 M€. Les équipements en délégation de service public ont enregistré 0,651 M€ de dépenses (cimetières communautaires, parcs de stationnement et centre des congrès à Lyon 6°). Les travaux sur le patrimoine privé de la Communauté urbaine de Lyon ont été assurés pour 0,277 M€.

En recettes d'investissement, il s'agit principalement de la perception de la subvention de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse pour la remise en état de l'unité de traitement biologique de la station d'épuration de Fontaines sur Saône (0,116 M€). L'encaissement des dépôts et cautionnements reçus sur la gestion du patrimoine privé s'élève à 0,139 M€. Les écritures de TVA pour les équipements en délégation de service public s'élèvent quant à elles à 0,121 M€.

Les charges de personnel nécessaires au fonctionnement de l'institution représentent 204,445 M€ pour 2010 dont 3,923 M€ pour le BPNL (3,390 M€ en 2009).

Le comité des œuvres sociales du personnel a reçu une subvention de 2,354 M€ (1,875 M€ en 2009). En revanche, la participation communautaire aux associations culturelles et sportives est passée de 0,571 M€ en 2009, à 0,359 M€ en 2010. Pour mémoire, les associations du personnel reversent à la Communauté urbaine de Lyon 0,571 M€ au titre des mises à disposition de personnel.

Pour le règlement des taxes foncières du patrimoine privé de la Communauté urbaine de Lyon, 4,081 M€ ont été nécessaires en 2010, Par ailleurs, les loyers des bâtiments acquittés pour le fonctionnement des services communautaires, y compris la délégation parisienne, ont représenté 4,173 M€. Dans le même temps, le produit des loyers encaissés par la Communauté urbaine s'établissait à 8,372 M€.

La redevance des fermiers, la redevance d'assainissement collectif, la redevance de raccordement à l'égout, la redevance d'occupation du domaine public par ERDF ont contribué à l'équilibre des budgets à hauteur de 72,633 M€ en 2010, à comparer à 74,903 M€ pour l'année 2009, sachant que la recette d'occupation du domaine public de 2,052 M€ a été rattachée au maintien en état du réseau en 2010 (cf. paragraphe Développer la mobilité pour tous).

La déconstruction sur le domaine privé entraîne une dépense de 1,426 M€ pour 2010 en diminution par rapport à 2009 de 2,161 M€.

II - 2° - e - La gestion des ressources

Axes du plan de mandat (en M€)	Dépenses		Evolution (en %)	Recettes		Evolution (en %)
	CA 2009	CA 2010		CA 2009	CA 2010	
Dette, fiscalité, dotations de l'Etat	432,313	424,291	- 2 %	1 254,286	1 275,172	2 %
Dette, fiscalité, dotations de l'Etat	432,313	424,291	- 2 %	1 254,286	1 275,172	2 %

En investissement, les recettes s'établissent à 211,962 M€ (hors compte 106 8) et les dépenses à 143,559 M€.

Les emprunts nouveaux pour le financement des équipements 2010 du budget principal sont contenus à 70,01 M€ contre 61,32 M€ en 2009. L'emprunt à court terme représente 35 M€, somme qui n'a pas évolué depuis plusieurs exercices.

Le fonds de compensation de la TVA, dotation de l'Etat calculée sur la base des travaux toutes taxes comprises (TTC) réalisés par la Communauté urbaine de Lyon, s'élève à 24,358 M€. Il est calculé sur les dépenses 2009. Son montant est en baisse par rapport au compte administratif précédent qui tenait compte de l'anticipation du versement du produit pour les dépenses 2008 (52,320 M€).

La taxe locale d'équipement représente 13,510 M€, soit une baisse de 4,720 M€ par rapport à 2009. En dépense, son reversement, pour 1/8 des montants encaissés, aux communes d'implantation, est effectué pour un montant de 1,982 M€, inférieur à celui de 2009.

Le produit des amendes de police est affecté à des travaux en faveur du stationnement et des transports en commun : il s'élève à 17,072 M€ à la clôture. Cette recette enregistre une baisse de 4,108 M€ ; en 2009, elle correspondait à 21,18 M€.

En dépenses de la section d'investissement, le remboursement du capital des emprunts à long terme du budget principal est arrêté à la somme de 88,316 M€ et reste équivalent à 2009 (88,310 M€). La prévision 2009 pour l'amortissement du capital de la dette, estimée à 88,334 M€, est réalisée presque en totalité compte tenu du décalage d'encaissement des emprunts 2009 et de conditions particulières de remboursements propres à certains prêteurs. Comme en 2009, le prêt obligataire, réalisé dans le cadre de l'association des communautés urbaines de France, fait l'objet d'un remboursement de capital de 2,5 M€.

Dans une moindre mesure, le remboursement d'avances reçues de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse pour la réalisation d'équipements communautaires constitue une dépense supplémentaire de 0,060 M€.

Pour le budget annexe des eaux, un remboursement des emprunts de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse est réalisé pour 0,625 M€, ceux consentis par le département du Rhône pour 0,005 M€. Compte tenu du niveau d'investissement réalisé sur le programme des opérations pluriannuelles (12,324 M€), comparable à 2009 (12,551 M€), il n'a pas été nécessaire de contracter de nouveaux emprunts. Le remboursement du capital des prêts antérieurs, restant à la charge de la Communauté urbaine, s'établit à 0,326 M€ compte tenu de la prise en charge de 2,439 M€ par les fermiers.

Les dépenses financières au budget de l'assainissement représentent 14,675 M€ pour une prévision équivalente au même montant. 10,681 M€ concernent le remboursement du capital de la dette ; le solde (3,994 M€) correspond au remboursement d'avances consenties par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse.

L'emprunt à long terme a été contracté, pour ce budget, pour 52 M€ (38,215 M€ en 2009 ; 19 M€ en 2008), soit une hausse régulière depuis plusieurs exercices qui suit l'évolution des dépenses d'investissement de la PPI pour ce budget : 94,403 M€ en 2010 ; 76,380 M€ en 2009 ; 52,006 M€ en 2008.

L'attribution de compensation à verser aux communes par la Communauté urbaine de Lyon s'est élevée en charge nette, pour l'année 2010, à 217,981 M€, dont 17,500 M€ au titre de la dotation de solidarité communautaire.

Pour la Communauté urbaine de Lyon, la taxe professionnelle était la principale ressource avec 556,713 M€ en 2009. 15,043 M€ de rôles supplémentaires de taxe professionnelle ont été régularisés en 2010, année où la taxe professionnelle est remplacée par une compensation-relais de 583,360 M€.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) perçue par la Communauté urbaine de Lyon s'est élevée à 332,186 M€ et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a généré une recette de 107,886 M€ ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Donne acte de la présentation du compte administratif 2010 du budget principal et des budgets annexes de l'assainissement, des eaux, des opérations d'urbanisme en régie directe et du restaurant communautaire.

2° - Constate les identités de valeur avec les indications portées au compte de gestion pour le résultat de l'exercice 2010, les données du bilan d'entrées et de sorties, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° - Décide du report de :

- 505 262,80 € en recettes de fonctionnement et 34 266 858,20 € en dépenses de fonctionnement pour le budget principal,

- 2 176 000,00 € en recettes d'exploitation et 4 456 260,61 € en dépenses d'exploitation pour le budget annexe de l'assainissement,

- 217 780,00 € en recettes d'exploitation et 363 159,76 € en dépenses d'exploitation pour le budget annexe des eaux,

- 799 234,53 € en recettes de fonctionnement pour le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe,

- 94 778,19 € en dépenses de fonctionnement pour le budget annexe du restaurant communautaire.

4° - Arrête pour 2010 :

- les résultats de l'exercice à 144 049 868,16 €, de clôture à 34 784 123,64 € et le disponible global, après les reports, à 1 022 528,24 € pour le budget principal,

- les résultats de l'exercice à 16 702 087,81 €, de clôture à 2 341 220,46 € et le disponible global, après les reports, à 60 959,85 € pour le budget annexe de l'assainissement,

- les résultats de l'exercice à 4 927 794,16 €, de clôture à 1 013 478,20 € et le disponible global, après les reports, à 868 098,44 € pour le budget annexe des eaux,

- les résultats de l'exercice à 950 286,87 €, de clôture à - 578 182,19 € et le disponible global, après les reports, à 221 052,34 € en investissement non transférables en section de fonctionnement et à 0 € en fonctionnement pour le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe,

- les résultats de l'exercice à 25 557,29 €, de clôture à 94 778,19 € et le disponible global, après les reports, à 0 € pour le budget annexe du restaurant communautaire.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2011.